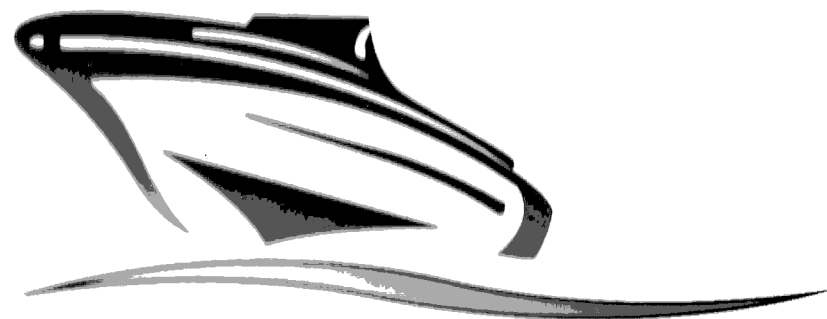


Pacific Craft



SEALIFE
MOTOR BOAT BUILDER

SEA LIFE Sp. z o.o.
POLOGNE, 16-300 Augustów, ul. Słowackiego 68
Tél. : + 48 87 643 60 37
Télécopie : + 48 87 643 70 39
Site web : www.atlanticmarine.pl,
E-mail : office@atlanticmarine.pl

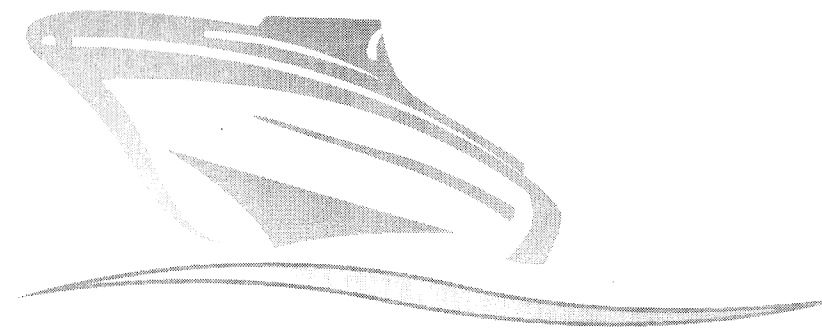
© 2006 SEA LIFE Sp. z o.o.

Tous droits et copyright de ce manuel du propriétaire sont pleine et entière propriété de SEA LIFE Sp. z o.o.

Il n'est pas permis de copier, distribuer, adapter ou modifier le contenu de ce manuel du propriétaire sans recevoir au préalable une autorisation écrite de SEA LIFE Sp. z o.o.

Ce manuel du propriétaire est édité pour le compte de la société PACIFIC CRAFT France.

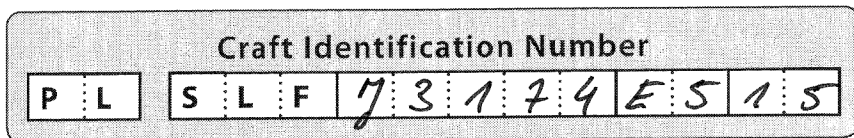
MANUEL DU PROPRIÉTAIRE



NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU BATEAU	4
1. INTRODUCTION	5
2. DANGERS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ	6
3. PICTOGRAMMES	6
4. DESCRIPTION DU BATEAU ET DE LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE	7
5. CATÉGORIES DE CONCEPTION DU BATEAU	7
6. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	8
7. POMPES DE CALE ET ASSÈCHEMENT	10
8. STABILITÉ ET FLOTTABILITÉ	11
9. PROTECTION CONTRE LE FEU ET ÉQUIPEMENT D'EXTINCTION INCENDIE	11
9.1 RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE/DE L'EXPLOITANT DU BATEAU DE PLAISANCE	11
9.2 NOTES D'AVERTISSEMENT À L'UTILISATEUR DU BATEAU DE PLAISANCE	12
9.3 EXTINCTEURS	12
10. INSTALLATION ÉLECTRIQUE	13
10.1 NOTES D'AVERTISSEMENT – UTILISATEUR DU BATEAU	14
10.2 BATTERIES D'ACCUMULATEURS – EXIGENCES	14
11. CARACTÉRISTIQUES CONCERNANT LES MANŒUVRES	15
11.1 INSTRUCTIONS ET AVERTISSEMENTS	15
11.2 VENTILATION PENDANT UTILISATION DES DISPOSITIFS DE COMBUSTION	15
11.3 FIXATION ÉQUIPEMENT MOBILE	15
11.4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	15
11.5 ANCRAGE, AMARRAGE ET REMORQUAGE	16
11.6 SYSTÈMES DE RÉTENTION DES DÉCHETS DES INSTALLATIONS SANITAIRES	17
11.7 ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ REQUIS	17
11.8 PIÈCES MOBILES	18
11.9 SIGNAUX DE DÉTRESSE VISUELS	19

11.10 ALCOOL, DROGUES ET NAVIGATION	20
11.10 DANGER DU MONOXYDE DE CARBONE	20
11.12 PORTAGE DU BATEAU	22
12. UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT – DESCRIPTION, RECOMMANDATIONS ET PRÉCAUTIONS	22
12.1 GOUVERNAILS	22
12.2 VANNES	25
12.3 DISPOSITIF DE SURVEILLANCE	25
12.4 INTERRUPTEURS ET INDICATEURS	27
12.5 SYSTÈMES ÉLECTRIQUES	32
12.6 RAVITAILLEMENT EN CARBURANT	33
12.7 DÉCHARGE ET ÉLIMINATION DES EAUX USÉES ET DES DÉCHETS	36
12.8 BRUIT EXCESSIF	36
12.9 SILLAGE ET EAU REJETÉE	36
12.10 ÉMISSIONS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT	36
12.11 PEINTURES	36
12.12 PRODUITS DE NETTOYAGE	36
12.13 CORROSION CAUSÉE PAR L'EAU SALÉE	36
12.14 ENTRETIEN DU FOND ET PROTECTION CONTRE L'OSMOSE	37
12.15 ÉLÉMENTS EN BOIS ET REMBOURRÉS	38
12.16 PLEXIGLAS	38
12.17 ACIER INOXYDABLE	38
12.18 TOILETTES	39
12.19 CORROSION GALVANIQUE	40
12.20 ORIFICES SE TROUVANT AU-DESSOUS DE LA LIGNE D'EAU	41
12.21 DALOT DE BORD DANS LE SYSTÈME D'ÉVACUATION SOUS LA LIGNE D'EAU MUNI D'UNE VANNE À BOISSEAU SPHÉRIQUE	41
13. RÉPARATION, RÉOLUTION DES PROBLÈMES, REMPACEMENT DES PIÈCES ET ENTRETIEN	42
14. SLIP	42
15. CONDITIONS DE GARANTIE	43
16. FICHES DE GARANTIE	45
17. ATTESTATIONS DES RÉVISIONS PÉRIODIQUES	50

No. CIN:



Modèle de bateau:

PACIFIC CRAFT 500 OPEN

Catégorie de conception C

Capacité du réservoir à carburant 60 L.

Capacité du réservoir à eau propre - L.

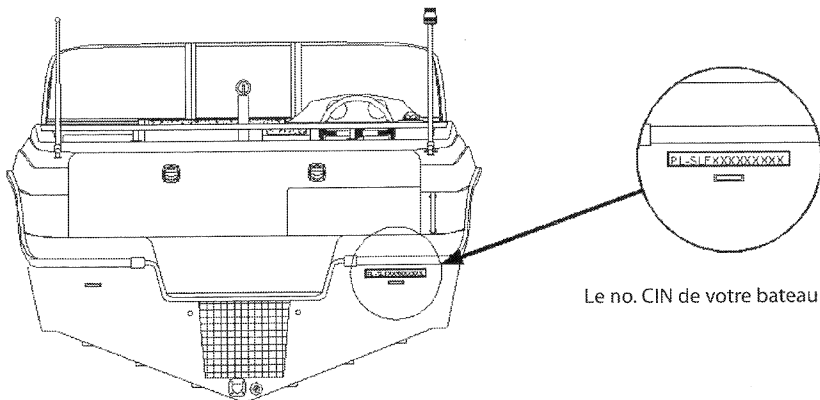
Capacité du réservoir à eaux noires - L.

QUALITY CONTROL

2015-06-03

Waldemar Konkato

Contrôleur de la qualité



1. INTRODUCTION

Ce manuel a été conçu pour vous aider à utiliser votre bateau de plaisance agréablement et en toute sécurité. Il contient des informations sur le bateau, sur son utilisation et l'équipement monté ou fourni avec celui-là, ainsi que des instructions d'installation. Lisez attentivement le manuel et familiarisez-vous avec le bateau avant la première utilisation.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un cours de sécurité nautique pour conducteurs de bateau ni celui de perfectionnement de vos compétences de navigation. Si c'est votre premier bateau de plaisance ou si vous ne connaissez pas suffisamment les caractéristiques de votre nouveau bateau de plaisance, pour votre confort et pour votre sécurité, assurez-vous d'avoir de l'expérience à le manœuvrer et à l'utiliser avant d'en « prendre le commandement ». Votre vendeur, fédération nationale de voile ou votre club nautique seront heureux de vous renseigner sur les écoles nautiques locales ou les instructeurs compétents.

Assurez-vous que les conditions de mer et de vent seront adaptées à la catégorie de conception de votre bateau et que vous-même et votre équipage êtes en mesure de manœuvrer le bateau dans de telles conditions.

Même si la catégorie de conception de votre bateau de plaisance est adaptée à ces conditions, à savoir, les conditions de mer et de vent qui correspondent aux catégories de conceptions A, B, C et varient depuis les conditions de forte tempête pour la catégorie A aux conditions difficiles pour les degrés les plus élevés de la catégorie C – celle-ci reste exposée aux vagues dangereuses et grains. Ce sont donc des conditions dangereuses où seul l'équipage compétent, efficace, qualifié et utilisant un bateau bien entretenu peut fonctionner de manière satisfaisante.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un guide détaillé d'entretien ou de dépannage bateau. En cas de difficulté, contactez le constructeur de votre bateau ou son représentant. Si le produit est fourni avec des instructions d'entretien, s'y référer pour conserver le bateau.

Pour l'entretien, la réparation ou la modification de votre bateau de plaisance embauchez toujours des personnes formées et compétentes. Toute modification pouvant affecter les caractéristiques de sécurité du bateau devra être évaluée, effectuée et documentée par des personnes compétentes. Le constructeur du bateau ne peut pas être tenu responsable de toute modification qui n'a pas été approuvée. Dans certains pays, les brevets ou autorisations sont requis, les dispositions spéciales peuvent s'appliquer également.

Si votre bateau est équipé d'un radeau de sauvetage, lisez attentivement le manuel d'utilisation. Le bateau doit disposer d'équipement sécurité adéquat (gilets de sauvetage, harnais de sécurité...) adapté au type de bateau, et aux conditions météorologiques, etc. Dans certains pays, cet équipement est obligatoire. Le personnel doit être familiarisé avec tous les équipements de sécurité et avec les manœuvres d'urgence (homme à la mer, remorquage...) les écoles et clubs de voile organisent régulièrement des sessions de formation.



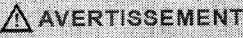
Toutes les personnes à bord doivent porter l'équipement de sauvetage approprié (harnais/gilets de sauvetage). Notez que dans certains pays, il existe une obligation légale d'en porter en permanence ce qui répond aux exigences des lois nationales respectives.

CONSERVEZ CE MANUEL DANS UN LIEU SUR ET TRANSMETTEZ-LE AU NOUVEAU PROPRIETAIRE À QUI VOUS VENDEZ VOTRE BATEAU DE PLAISANCE.

Avant la sortie du bateau, vérifiez les téléphones des services d'urgence couvrant la zone de votre navigation. En cas de danger ou d'endommagement de votre bateau, avertissez les services d'urgence.

2. DANGERS ET CONSIGNES DE SECURITE

Dans le présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent :

 DANGER 	indique l'existence d'un danger grave qui, à forte probabilité, peut entraîner la mort ou l'invalidité permanente si les précautions appropriées ne sont pas prises.
 AVERTISSEMENT	indique l'existence d'un danger qui pourrait entraîner des blessures ou la mort si les précautions appropriées ne sont pas prises.
RAPPEL	rappelle des pratiques de gestion sûre et attire l'attention sur les pratiques dangereuses qui peuvent entraîner des blessures aux personnes ou endommager le bateau ou ses composants ainsi que causer des dommages à l'environnement.

3. PICTOGRAMMES

Les pictogrammes ci-dessous ne sont fournis qu'à titre de référence. Les symboles peuvent varier en fonction du sujet.



Panneau avertisseur indique le danger.



Panneau action informe sur les actions obligatoires à entreprendre pour éviter le danger.



Panneau interdiction identifie les actions interdites.

4. DESCRIPTION DU BATEAU ET DE LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE

Les pictogrammes ci-dessous ne sont fournis qu'à titre de référence. Les symboles peuvent varier en fonction du sujet.

Une partie des informations est inscrite sur la plaque du constructeur fixée au bateau. Pour une explication complète de ces informations se référer aux différentes sections de ce manuel.

Votre bateau est conforme aux dispositions pertinentes de la directive 94/25/CE du Parlement européen sur les bateaux de plaisance.



La plaque signalétique fixée à la coque renseigne sur le modèle du bateau, sur sa catégorie, le nombre maximal de passagers, le poids de bagage autorisé et la puissance maximale du moteur: s'y référer régulièrement.



www.atlanticmarine.pl office@atlanticmarine.pl

5. CATÉGORIES DE CONCEPTION DU BATEAU

- Catégorie A : bateaux conçus pour des voyages au cours desquels le vent peut dépasser la force 8 sur l'échelle de Beaufort et les vagues peuvent dépasser une hauteur significative de 4 mètres (voir Rappel 1 en bas de page) et pour lesquels ces bateaux sont, dans une large mesure, auto-suffisants. Les conditions anormales, telles que l'ouragan ne sont pas incluses. Ces conditions peuvent être rencontrées au cours de grands voyages, p. ex. océaniques ou côtiers sur les eaux à l'abri du vent et des vagues, ceci pendant des centaines de miles marins.

- Catégorie B : bateaux conçus pour des voyages au cours desquels les vents peuvent aller jusqu'à la force 8 comprise et les vagues peuvent atteindre une hauteur significative jusqu'à 4 mètres compris (voir Rappel 1 en bas de page). Ces conditions peuvent être rencontrées au cours de grands voyages ou au cours des voyages au large des côtes sur les eaux qui ne sont pas à l'abri du vent et des vagues pendant des centaines de miles marins. Ces conditions peuvent également

être rencontrées sur les eaux intérieures de taille suffisante pour la formation des vagues de cette hauteur.

- Catégorie C : bateaux conçus pour des voyages dans des conditions météorologiques modérées à proximité des côtes et dans de grandes baies, de grands estuaires, lacs et rivières, au cours desquels les vents peuvent aller jusqu'à la force 6 comprise et les vagues peuvent atteindre une hauteur significative jusqu'à deux mètres compris (voir Rappel 1 en bas de page).

- Catégorie D : bateaux conçus pour des voyages au cours desquels les vents peuvent aller jusqu'à la force 4 comprise et les vagues peuvent atteindre une hauteur maximale jusqu'à 0,5 mètre compris. Ces conditions peuvent être rencontrées par beau temps sur les eaux intérieures et les eaux côtières abritées.

RAPPEL 1

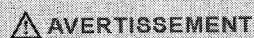
La hauteur significative des vagues est la moyenne des hauteurs du tiers des plus fortes vagues, cette hauteur étant proche de celle estimée par un observateur expérimenté. La hauteur de certaines vagues en fera le double.

6. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Poids du bateau (sans moteur): kg

- Charge maximale recommandée (nombre de personnes + équipement de base + réserves + liquides dans les réservoirs): voir plaque constructeur kg

- Poids max. du moteur recommandé: voir déclaration de conformité kg



AVERTISSEMENT lors du chargement du bateau, ne jamais dépasser la charge maximale recommandée. Toujours charger le bateau avec précaution et bien répartir le poids pour assurer une assiette appropriée (une assiette nulle à peu près). Éviter de placer des poids lourds en haut.

- Poids du bateau à pleine charge (kg), qui est la somme du poids du bateau en état vide, plus la capacité de charge maximale recommandée: kg

- Longueur maximale Lmax. Celle-ci comprend tous les éléments fixes de construction du bateau : étraves, étambots en bois, en plastique ou en métal, pavois et éléments de liaison coque-pont.

Cette longueur comprend les éléments fixes, tels que dômes, beauprés, arcasses et balcons arrière, ferrures, proue, gouvernails, supports moteurs hors-bord, propulseurs extérieurs, à tuyère et ensembles propulsifs s'étendant au-delà des tableaux arrière, plate-forme de plongée et d'embarquement, lisses et défenses fixes.

Cette longueur n'inclut pas le moteur hors-bord ni équipements qu'on peut détacher sans outils. Lmax: m

- LH: longueur de coque entre le plan passant par la partie du bateau située le plus en avant et le plan de la partie la plus en arrière. Cette longueur comprend tous les éléments fixes de construction du bateau : étraves, étambots en bois, en plastique ou en métal, pavois et éléments de liaison coque-pont. Cette longueur n'inclut pas les éléments amovibles qui peuvent être enlevés d'une manière à ne pas endommager ou affecter la construction du bateau, à savoir : dômes, beauprés, arcasses et balcons arrière, ferrures, proue, gouvernails, propulseurs extérieurs, moteurs hors-bord et leurs plaques ou supports, plates-formes de plongée et d'embarquement, lisses et défenses.

Cette longueur comprend les parties amovibles de la coque qui agissent comme supports dynamiques ou hydrostatiques si le bateau est au repos ou en mouvement.

LH: - voir déclaration de conformité..... m

- Bmax. Largeur maximale, Bmax doit être mesurée entre les plans passant par les parties les plus extérieures du bateau. Sont inclus dans la largeur maximale tous les éléments structurels et intégraux du bateau, tels que les extensions de la coque, jonction coque-pont, extensions telles que la duplication du bordé, des cadènes de haubans, des défenses en caoutchouc, des lisses fixes et des rambades saillant au-delà du côté du bateau.

Bmax: m

- BH. Largeur de la coque, BH est à mesurer entre les éléments fixes les plus externes de la coque.

La largeur de la coque comprend tous les éléments structurels fixes du bateau : extensions de la coque, connexion coque-bord et les pavois.

La largeur de la coque ne comprend pas les éléments amovibles qui peuvent être enlevés d'une manière à ne pas endommager ou impacter la construction du bateau, à savoir : défenses en caoutchouc, lisses, rambades et montants saillant au-delà du côté du bateau ou tout autre équipement similaire.

La largeur de la coque comprend des parties amovibles de la coque qui agissent comme supports dynamiques ou hydrostatiques si le bateau est au repos ou en mouvement.

BH: - voir déclaration de conformité..... m

- Tirant d'eau max. en charge Tmax: voir déclaration de conformité..... m

- Type de propulsion principale: voir déclaration de conformité

- Capacité du réservoir à carburant (en litres)

Toute la capacité ne peut pas être utilisée en raison de l'assiette et de la charge ; il faut également maintenir une capacité de réserve de 20%.

- Type de carburant : voir déclaration de conformité

- Capacité du réservoir à eau (s'il y a lieu) (en litres)

- Capacité du réservoir à eaux noires (s'il y a lieu) (en litres)

- Plaque constructeur – une partie des informations est inscrite sur la plaque du constructeur fixée au bateau. Pour une explication complète de ces informations se référer aux différentes sections de ce manuel.

- Nombre max. de personnes : voir plaque constructeur.

- Puissance max. du moteur recommandée: voir déclaration de conformité kW

ne pas dépasser le nombre maximal recommandé de personnes. Quel que soit le nombre de personnes à bord, le poids total de celles-ci, l'équipement compris, ne peut jamais dépasser la charge maximale recommandée. Utiliser toujours les sièges/assises prévus.



AVERTISSEMENT

- Poids max. du moteur recommandé: voir plaque constructeur kg

7. POMPES DE CALE ET ASSÈCHEMENT

AVERTISSEMENT

le dispositif de cale n'a pas été conçu pour assécher le bateau endommagé.

Le propriétaire/utilisateur est responsable d'avoir à bord, au moins une benne preneuse / seau protégés contre toute perte accidentelle.

Cette exigence s'applique à

- tous les bateaux non pontés et à pont partiel et
- tous les bateaux munis d'un pont complet de catégorie de conception D, sans pompe de cale.

Votre bateau est équipé d'un système de pompage des eaux de cale. La pompe de cale est située dans la partie arrière de la coque et est alimentée par l'accumulateur. Le système de pompage de cale est prévu pour de petites quantités d'eau, p. ex. eau de pluie ou eau après lavage.

Maintenir toujours votre accumulateur en bon état de charge.

Vérifiez régulièrement le fonctionnement de toutes les pompes de cale. Éliminez les impuretés des entrées de pompes.

PRÉCAUTIONS: vérifiez le fonctionnement des pompes de cale sur une base régulière. Éliminez les impuretés des entrées de pompes. S'il y a vannes sur les cloisons de coqueron avant et arrière, ceux-là doivent être maintenues fermées - ne les ouvrir que pour évacuer l'eau vers la sentine.



AVERTISSEMENT

RISQUES D'EXPLOSION/INCENDIE

Lors du nettoyage de la cale ne pas utiliser de solvants inflammables.

AVERTISSEMENT

RISQUES D'EXPLOSION/INCENDIE

Les pompes de cale et les systèmes de pompage ne sont pas conçus pour assurer la protection incendie.

8. STABILITÉ ET FLOTTABILITÉ

La charge totale maximale adoptée pour la détermination de la stabilité et de la flottabilité comprend :

- charge maximale recommandée par le constructeur (moteur compris)
- carburant, eau fraîche et autres liquides jusqu'à la capacité maximale des réservoirs

La stabilité du bateau a été déterminée compte tenu des conditions suivantes :

- poids du bateau vide
- poids max. recommandé du moteur hors-bord
- équipement standard complet situé à bord.

Tout changement dans la répartition de la masse sur le bord (p. ex. ajout d'un dispositif de pêche, d'un radar, montage d'un mât, changement moteur, etc.) peut considérablement affecter la stabilité, l'assiette et le comportement du bateau.

Quantité résiduelle d'eau de cale doit être aussi faible que possible.

La stabilité diminue avec ajout de tout poids réparti dans les parties supérieures. Si votre bateau est un modèle 660 Timonier, le poids max. du toit est de 85 kg.

Par mauvais temps, les écoutes, coffres et portes doivent être fermés afin de minimiser le risque de submersion.

La stabilité peut diminuer en cas de remorquage ou de soulèvement des poids lourds à l'aide d'une petite flèche de grue ou d'un mât de charge.

Les chambres à air ne peuvent

9. PROTECTION CONTRE LE FEU ET ÉQUIPEMENT D'EXTINCTION INCENDIE

Équipement d'extinction incendie et couverture anti-feu

Le stratifié dont est fait votre bateau est inflammable.

Celui-ci doit être équipé d'extincteurs incendie portatifs à l'efficacité d'extinction suivante, placés dans des endroits visibles et facilement accessibles.

La couverture anti-feu doit être placée dans un endroit visible et accessible.

Le propriétaire/exploitant du bateau doit :

- procéder à une vérification du matériel à intervalles indiquées sur l'équipement,
- changer d'extincteurs, s'ils sont périmés ou déchargés, et les remplacer de ceux d'une efficacité d'extinction identique
- remplir ou remplacer les installations d'extinction incendie fixes, s'ils sont périmés ou déchargés.

9.1 Responsabilité du propriétaire/exploitant du bateau

Le propriétaire/exploitant du bateau est responsable de:

- a) veiller à ce que les installations d'extinction soient facilement disponibles (si des personnes à bord)

10. INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Les câbles électriques de votre bateau sont identifiés par les numéros attribués à des appareils spécifiques.

No.	Appareil
1	POMPE DE CALE AUTOMATIQUE 1
2	FEU DE NAVIGATION VERT
3	FEU DE NAVIGATION ROUGE
4	FEU A LED (TOP)
5	FEUX CONSOLE (CABINE)
6	INDICATEUR DE NIVEAU DE CARBURANT
7	SENSEUR DE NIVEAU DE CARBURANT
8	FEU DE BORD
9	MISE A LA TERRE
10	POMPE A EAU
11	FEU DE TOIT EXTERIEUR
12	POMPE DE CALE 2
13	INDICATEUR DE VITESSE
14	TACHYMETRE
15	ILLUMINATION HORLOGES
16	PRISE DE COURANT 12 V
17	COMPAS
18	FEUX CUISINE
19	FEUX COUCHETTE 1 (PROUE)
20	FEUX COUCHETTE 2
21	FEUX COUCHETTE TOILETTE
22	GUINDEAU - PROUE
23	TRIMER (INDICATEUR ASSIETTE)
24	RADIO
25	CABLES HAUT-PARLEURS
26	PRISE DE COURANT 12 V - 2
27	ESSUIE-GLACE
28	POMPE ABATTANT CUVETTE
29	REFRIGERATEUR
30	SIGNAL
31	INDICATEUR DE NIVEAU D'EAU
32	SENSEUR DE NIVEAU D'EAU
33	POMPE EAUX USEES
34	INDICATEUR DE NIVEAU DE MATIERE DE VIDANGE
35	SENSEUR DE NIVEAU DE MATIERE DE VIDANGE
36	LIBRE
37	TRIM TAB (GAUCHE)
38	FEUX CASIER
39	POMPE D'EVACUATION DE RESERVOIR A MATIERES FECALES
40	TRIM TAB (DROIT)
41	PROJECTEUR
42	POMPE AQUARIUM
43	ECHOSONDEUR
44	PRISE DE COURANT 12 V -3
45	PRISE DE COURANT 12 V -4
46	PRISE DE COURANT 12 V -5
47	C.B.
48	RADIO TRES HAUTE FREQUENCE
49	GUINDEAU (POUPE)
50	FEU DE NAVIGATION BLANC (PROUE)

b) informer l'équipage sur :

- l'emplacement et le fonctionnement des équipements d'extinction incendie,
- l'emplacement des ouvertures d'alimentation de l'agent extincteur à la zone moteur (intérieur) et
- chemins et sorties.

9.2 Notes d'avertissement

Généralités:

Garder les sentines propres et vérifier souvent s'il y n'a pas de vapeurs de carburant, de gaz ou de fuites de carburant.

En remplaçant les éléments d'extinction incendie, utiliser uniquement les composants pertinents ayant le même usage, ou les paramètres techniques ou résistance au feu équivalents.

Ne pas accrocher de rideaux ou d'autres matériaux à proximité des cuisinières, au-dessus de celles-ci ou d'autres dispositifs à flamme nue.

Ne pas stocker de matériaux inflammables dans la zone moteur. Si les matériaux inflammables sont stockés dans la zone moteur, ils doivent être correctement protégés contre la pénétration dans les dispositifs et ne devrait pas empêcher l'entrée ou la sortie de cette zone.

Avertissements particuliers :

Ne jamais :

- boucher le passage aux sorties et aux écoutes,
- obstruer l'accès aux éléments de commande qui affectent la sécurité : vannes de combustible, de gaz, interrupteurs électriques, etc.
- obstruer l'accès aux extincteurs portatifs placés dans les coffres,
- laisser le bateau sans surveillance si les appareils de cuisine et/ou de chauffage sont en marche,
- apporter de modifications aux installations existantes (notamment électriques, de carburant et de gaz) ou permettre d'en apporter au personnel non-qualifié,
- remplir de réservoirs à carburant ou remplacer les bouteilles de gaz si les machines sont en marche, ou si sont utilisés les appareils de cuisine ou de chauffage,
- fumer lors des opérations impliquant l'utilisation du carburant ou du gaz.

9.3 Extincteurs

Les extincteurs valides à bord sont obligatoires dans la plupart des pays : vérifier auprès des autorités compétentes. Tous les passagers doivent savoir où se trouvent les extincteurs et connaître la procédure d'utilisation de chaque extincteur. Vérifiez la date de péremption de l'extincteur.

AVERTISSEMENT

ne pas travailler si l'installation du courant alternatif sous tension.

10.1 Notes d'avertissement – utilisateur du bateau

Ne jamais :

- effectuer de travaux d'installation électrique lors que le système est sous tension ;
- modifier les systèmes électriques du bateau ni les schémas pertinents : il est recommandé que toute installation, modification et tout entretien soient assurés par un électricien maritime compétent ;
- modifier ou ajuster la valeur nominale des dispositifs de protection contre les surintensités ;
- installer ou remplacer des dispositifs ou appareils électriques avec éléments du courant supérieur à la valeur nominale du courant dans un circuit donné ;
- laisser le bateau sans surveillance avec le système électrique sous tension, (sauf circuits)

10.2 Batteries d'accumulateurs – exigences

Les batteries d'accumulateurs doivent être installées en permanence dans un endroit sec et aéré au-dessus du niveau attendu de l'eau de cale.

Les accumulateurs doivent être installés de façon à limiter leur déplacement à l'horizontale et à la verticale, en tenant compte de l'usage prévu du bateau, y compris le transport sur une remorque, s'il y a lieu. Après l'installation, l'accumulateur ne doit pas bouger de plus de 10 mm dans chacune des directions sous l'action d'une force correspondant à deux fois le poids de celui-ci.

Les accumulateurs installés dans le bateau doivent supporter les bandes jusqu'à 30° sans fuite de solution électrolytique. Dans les voiliers à simple coque, il faut appliquer les agents qui arrêtent l'électrolyte déversé pour les bandes allant jusqu'à 45°.

Les accumulateurs doivent être installés, construits ou protégés de telle manière que des objets métalliques ne puissent pas entrer accidentellement en contact avec aucune borne de l'accumulateur.

Une fois installés, les accumulateurs doivent être protégés contre les dommages mécaniques sur le lieu d'installation ou dans leur enceinte.

Les accumulateurs ne doivent pas être installés directement au-dessus ou en dessous du réservoir à carburant ou du filtre à carburant.

Tout élément métallique du système de carburant installé jusqu'à 300 mm au-dessus de la batterie d'accumulateurs doit être isolé électriquement.

Les bornes des câbles d'accumulateur ne doivent pas être soumises à des contraintes mécaniques.

Votre bateau peut avoir un sectionneur d'alimentation pour un ou deux accumulateurs. Le sectionneur de batteries d'accumulateurs doit être installé dans le câble positif de la batterie ou groupe de batteries d'accumulateurs.

11. CARACTÉRISTIQUES CONCERNANT LES MANŒUVRES**11.1 Instructions et avertissements**

Puissance nominale max. de propulsion du bateau : voir plaque constructeur.....kW

Ne pas utiliser votre bateau avec le moteur d'une puissance nominale supérieure à la puissance indiquée sur l'étiquette informant d'une puissance nominale maximale de propulsion du bateau.

Ne pas utiliser votre bateau avec les valeurs de consigne du système de trim négatives (proue vers le bas) à une grande vitesse. Le bateau peut se pencher sur le côté et être instable aux virements. Utilisez les valeurs négatives du système de trim pour atteindre la vitesse de glissement plus rapidement et à des vitesses plus faibles sur les eaux ondulées (ne concerne que les bateaux équipés d'un système de trim).

Ne pas utiliser le bateau à pleine vitesse sur les voies encombrées ou dans des conditions de visibilité limitée, de vents forts et de grosses vagues. Réduire la vitesse et la taille de sillage pour assurer sa propre sécurité et celle des autres. Respecter les limites de vitesse et les zones qui n'ont pas de sillages.

Respecter la priorité en conformité avec les dispositions et exigences de COLREG.

Toujours garder une distance de sécurité suffisante pour arrêter ou manœuvrer de façon à éviter une collision.

Éviter les manœuvres brusques à haute vitesse.

Pour plus de commodité et de sécurité, réduire la vitesse sur les vagues.

Ne pas rester assis dans le cockpit d'étrave lorsque le bateau se déplace rapidement.

Toujours utiliser le dispositif d'arrêt moteur (s'il y a lieu) en cas d'évanouissement du barreur.

11.2 Ventilation pendant utilisation des dispositifs de combustion

les appareils à flamme nue consommant du carburant consomment l'oxygène du cabine ce qui fait pénétrer les produits de combustion à l'intérieur du bateau. La ventilation est nécessaire lorsque vous utilisez des appareils. Ouvrir les orifices désignés lors de l'utilisation des appareils. Ne jamais obstruer les orifices de ventilation et vérifier si les dispositifs à tuyaux d'échappement fonctionnent correctement.

AVERTISSEMENT**11.3 Fixation équipement mobile**

Pour vos voyages, fixer solidement l'équipement mobile.

11.4 Protection de l'environnement

Consulter les lois locales relatives à l'environnement et suivre les codes de bonnes pratiques.

Ne pas vider les toilettes ni réservoirs de rétention près de la rive ou dans des zones interdites ; vider le réservoir de rétention avant de quitter le port en se servant d'appareils de pompage dans un port ou une marina.

Consulter la réglementation internationale pour la prévention de la pollution de l'air par les navires (MARPOL) et la respecter autant que possible.

11.5 Ancrage, amarrage et remorquage

Actionner le guindeau

Se référer aussi au manuel d'utilisation fourni par le fabricant disponible avec votre bateau.

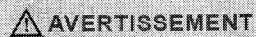
La console accueille le panneau de commande pour actionner le guindeau.



Maintenir le commutateur enfoncé vers le haut provoque le déroulement de la chaîne – l'ancre descend dans l'eau.

Maintenir le commutateur enfoncé vers le bas provoque l'enroulement de la chaîne – l'ancre sera levée.

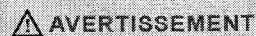
Le bateau comporte un galet de roulement d'ancre « automatique » quand la chaîne est enroulée, l'ancre se remet sur place. Pour sélectionner la chaîne ou le câble, se référer aux instructions du fabricant.



AVERTISSEMENT Toujours remorquer ou être remorqué à une vitesse faible. Pendant le remorquage, ne jamais dépasser la vitesse de la coque en déplacement du bateau.



AVERTISSEMENT Le câble de remorquage doit toujours être fixé de sorte que sa libération sous charge soit toujours possible.



AVERTISSEMENT L'ancrage du bateau à grandes vagues à l'aide d'une corde trop courte peut provoquer l'inondation du bateau.

RESPONSABILITÉ

Le propriétaire/exploitant est responsable de s'assurer que les amarres, cordes de remorquage, chaînes, câbles d'ancrage et ancres soient adaptés à l'usage prévu : câbles et chaînes n'excédant pas 80% de la charge de rupture du point d'ancrage approprié.

Le propriétaire doit également décider quelles actions seront-elles nécessaires pour monter le câble de remorquage à bord.

Points de fixation non-métalliques

Si les points de fixation non-métalliques ont été installés, il faut se rappeler de leur durée de vie limitée. Ils sont à remplacer à chaque fois quand ils montrent des signes de dommages, des fissures visibles ou des déformations permanentes.

11.6 Systèmes de rétention des déchets des installations sanitaires

Consulter la réglementation internationale pour la prévention de la pollution de l'air par les navires (MARPOL) et la respecter autant que possible

Le système doit être vidé avant stockage à des températures négatives.

RAPPEL

11.7 Équipement de sécurité requis

En tant que propriétaire du bateau, vous êtes responsable de la propriété et de l'entretien de l'équipement de sécurité nécessaire. Pour de plus amples informations sur le matériel requis, contactez les autorités locales compétentes

AVERTISSEMENT

L'équipement de sécurité requis que vous devez avoir à bord peut varier en fonction de la région ou de la zone aquatique. Avant le départ contactez les autorités locales compétentes pour obtenir des informations en matière de sécurité.

ÉQUIPEMENT DE SECURITE RECOMMANDÉ

Équipement de sauvetage

Équipement contre incendie – extincteur

Position d'urgence indiquant la radiobalise

Dispositif manuel pour puiser de l'eau (seau, pompe à main, etc.)

Ancre avec une corde suffisamment longue

Écran radar

Amarres et défenses

Piles de rechange pour lampes de poche et radios

Jumelles

Lunettes de soleil et crème de protection

Réserves de nourriture et d'eau (grand voyage)

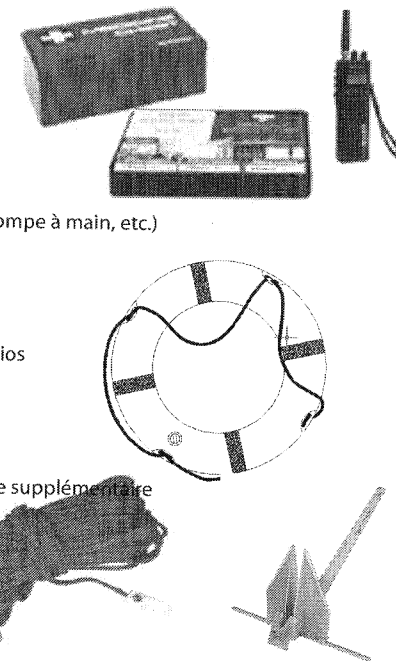
Double de clés bateau et batterie de démarrage supplémentaire

Fusibles et ampoules de rechange

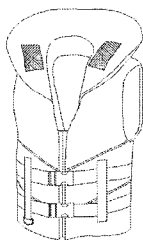
Téléphone mobile

Compas

Gaffe



GILETS DE SAUVETAGE



Gilet de sauvetage peut vous sauver la vie, mais seulement si vous le portez. Garder des gilets à un endroit facilement accessible et non pas dans un compartiment fermé ou sous d'autres équipements.

Autres équipements flottants doivent être immédiatement disponibles pour l'utilisation.

AVERTISSEMENT **SAUVER DES VIES** Il est particulièrement important que les enfants, les personnes handicapées et les non-nageurs portent toujours des gilets de sauvetage. Les enfants et les non-nageurs doivent recevoir des instructions particulières pour l'utilisation des gilets de sauvetage. Tous les passagers doivent être informés de l'emplacement de l'équipement de sauvetage pour récupérer l'« homme à la mer », du lieu de stockage et de l'utilisation de l'échelle.

Vérifier régulièrement l'état des gilets de sauvetage. Avant de partir pour un voyage, essayer les gilets de sauvetage et les ajuster de sorte qu'ils sont confortables et adaptés. Lire l'étiquette sur le gilet de sauvetage et suivre scrupuleusement les instructions.

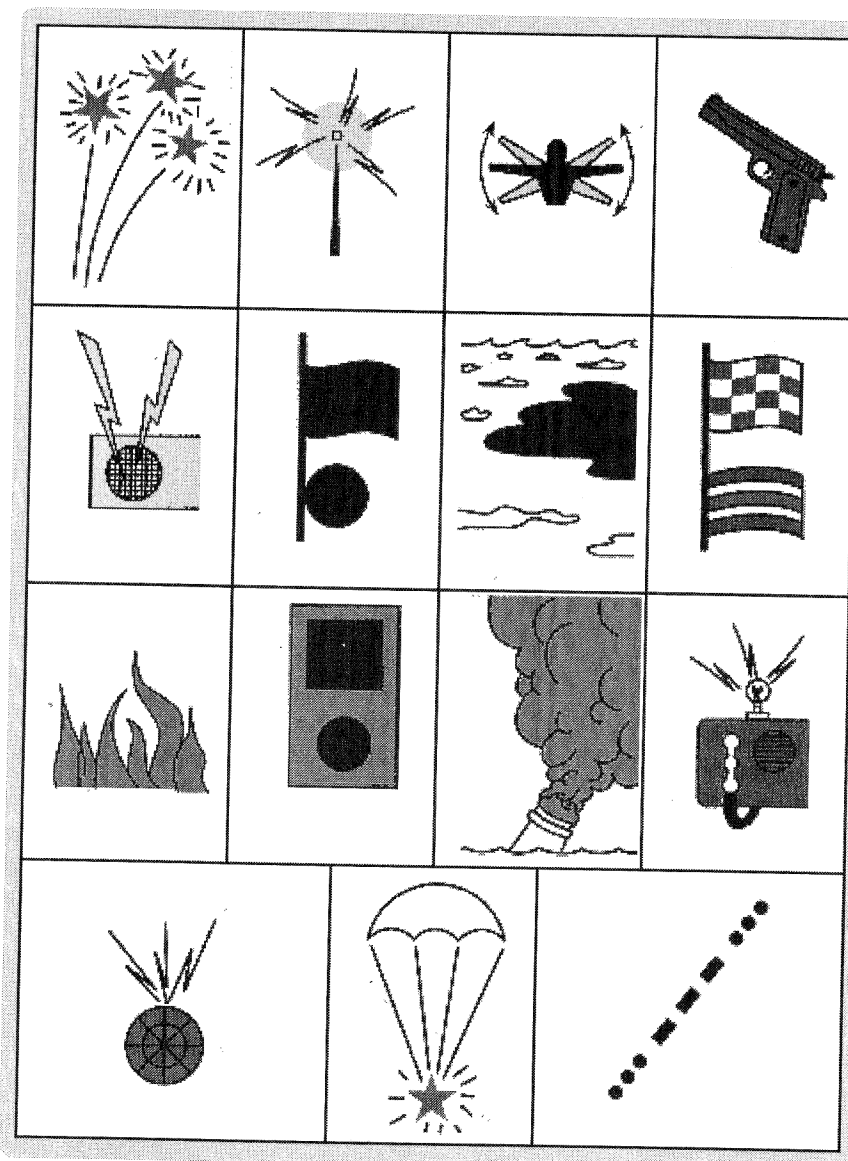
RADEAU DE SAUVETAGE

Les bateaux de plus grande taille, utilisés pour des voyages de mer peut être munis d'un radeau de sauvetage. Toujours garder votre radeau de sauvetage dans un endroit bien précis conçu à cette fin, dans un conteneur ou valise pour l'utiliser contre les éléments. Si vous n'avez pas d'endroit précis pour le garder, placer-le dans un endroit accessible à l'écart de la circulation pour le protéger contre les dommages. Pour l'utilisation et l'entretien suivre toujours les instructions du fabricant.

11.8 Pièces mobiles

AVERTISSEMENT **PIÈCES MOBILES** Ne jamais s'approcher de façon à entrer en contact avec les pièces mobiles des machines, telles que le moteur, générateur, vis, etc. Ceci peut entraîner une perte d'un membre, la suffocation, des brûlures ou une perte importante de sang, provoquant des blessures graves ou la mort. Pendant le fonctionnement des machines, les couvercles doivent être maintenues fermés. NE PAS utiliser l'échelle d'embarquement à d'autres fins que pour monter à bord ou descendre dans l'eau. NE PAS utiliser l'échelle lorsque le moteur est en marche.

11.9 Signaux de détresse visuels



Dans la plupart des cas, il est nécessaire que les bateaux naviguant dans les eaux côtières aient à bord des signaux de détresse approuvés ; vérifier auprès des autorités locales compétentes.



AVERTISSEMENT

RISQUES D'INCENDIE/EXPLOSION

Si les dispositifs de signalisation pyrotechniques ne sont pas correctement exploités, ils peuvent causer des blessures aux personnes et des dommages à la propriété. Pour utiliser correctement le dispositif de signalisation, suivre les instructions du fabricant de l'équipement.

11.10 Alcool, drogues et navigation



Ne pas utiliser le bateau sous l'influence de drogues ou d'alcool. La combinaison de bruit, de vibrations, de soleil, de vent et de mouvement provoque la fatigue. Les effets de la consommation d'alcool sont plus élevés dans l'eau que sur la terre ferme.

AVERTISSEMENT

RISQUE D'ACTION LIMITÉE

Drogue et navigation ne vont pas de pair. L'utilisation de tout bateau sous l'influence de l'alcool ou d'autres drogues est dangereux et illégal. Troubles de la vision et de la pensée sur l'eau peuvent rapidement aboutir à la catastrophe.

11.11 Danger du monoxyde de carbone

Même si votre bateau compte parmi les meilleurs et vous prenez le plus grand soin à l'exploiter et à l'entretenir, sous certaines conditions, des concentrations dangereuses de CO peuvent être présentes dans des locaux d'habitation.



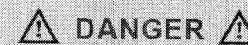
DANGER

Intoxication au monoxyde de carbone contenu dans les gaz d'échappement ne doit pas être confondue avec le mal de mer, l'intoxication par l'alcool ou la surchauffe. Si quelqu'un se plaint d'irritation des yeux, de maux de tête, de nausées, d'une faiblesse ou d'étourdissements, ou si vous soupçonnez une intoxication au monoxyde de carbone, amener immédiatement la personne à l'air frais, enquêter sur la cause et prendre les mesures appropriées. Si nécessaire, consulter un médecin.

DANGER EXTREME

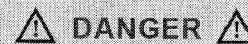
Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et extrêmement dangereux. Tous les moteurs et appareils à combustion produisent CO sous forme de gaz brûlés. L'exposition directe et prolongée au CO entraîne des LÉSIONS CÉRÉBRALES ou la MORT. Les signes de l'exposition au CO comprennent des nausées, des étourdissements et de la somnolence.

Intoxication au gaz propane-butane utilisé dans les cuisinières à gaz. Si quelqu'un se plaint d'irritation des yeux, de maux de tête, de nausées, d'une faiblesse ou d'étourdissements, ou si vous soupçonnez une intoxication au gaz, amener immédiatement la personne à l'air frais, enquêter sur la cause et prendre les mesures appropriées. Si nécessaire, consulter un médecin. L'exposition directe et prolongée au gaz entraîne des LÉSIONS CÉRÉBRALES ou la MORT.



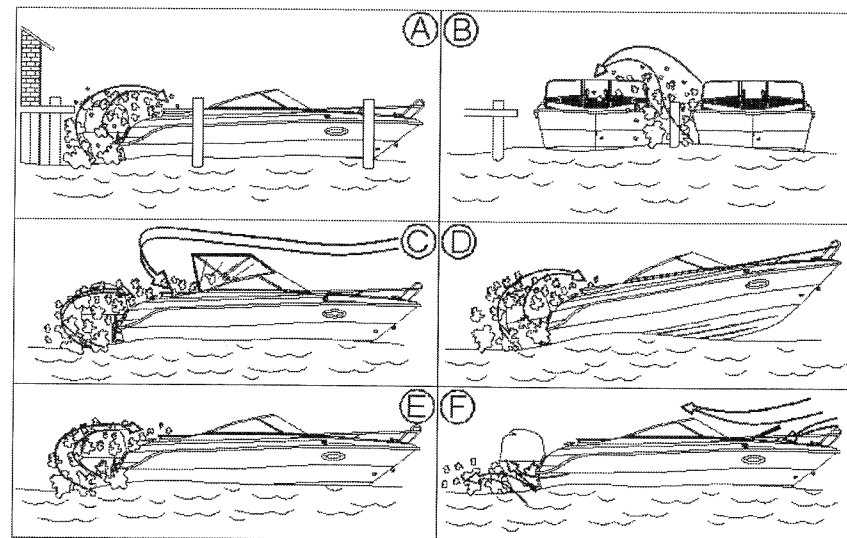
ASSURER UNE VENTILATION SUFFISANTE POUR LA CIRCULATION D'AIR APPROPRIÉE DANS TOUT LE BATEAU !

Présence anormale d'une quantité d'eau trop importante dans le bateau peut causer des dommages à celui-ci et à ses éléments d'équipement



EXEMPLES DE FORTE PRÉSENCE DE DIOXYDE DE CARBONE ET ENDROITS DE SON CONCENTRATION

- A – concentration de dioxyde de carbone à une vitesse basse ou par temps calme
- B – concentration de dioxyde de carbone des gaz de combustion dans des espaces confinés
- C – concentration de dioxyde de carbone (cabrio)
- D – concentration de dioxyde de carbone – navigation avec avant du bateau fortement soulevé
- E – concentration de dioxyde de carbone lorsque le vent souffle dans la direction de cockpit
- F – ventilation appropriée



11.12 Portage du bateau

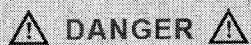
Le portage erroné du bateau peut aboutir à des submersions et inondations rapides des éléments d'équipement. Toujours laisser le bateau de façon qu'il ne soit pas être exposé à l'inondation par une grande vague du côté de la poupe. L'excès d'eau de grandes vagues rapidement entrant peut inonder le bord et l'intérieur. Votre bateau est équipé d'une pompe de cale alimentée par un accumulateur. Le fonctionnement de secours de la pompe fera démarrer celle-ci et l'excès d'eau sera évacué. Néanmoins, la pompe de cale peut ne pas réussir à éliminer l'eau de grandes vagues. Votre bateau sera inondé et endommagé. Toujours laisser votre bateau dans un port sûr ou sur la bouée, le devant du bateau tourné dans la direction des vagues.

12. UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

- DESCRIPTION, RECOMMANDATIONS ET PRÉCAUTIONS

12.1 Gouvernails

- Agir avec prudence pendant la navigation et l'utilisation de votre bateau.
- Connaître l'état de votre bateau et de l'environnement.
- Préparer un plan de voyage et informer vos proches/amis de la date et de l'heure de votre retour.
- Avant de partir pour un voyage, sécuriser ou stocker vos objets librement disposés.
- Éviter les manœuvres brusques à grande vitesse, réduire la vitesse sur les vagues.



DANGER

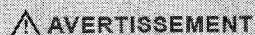
NE PAS forcer le bateau et ne pas utiliser un moteur qui dépasse la puissance nominale exprimée en chevaux-vapeur ou en kilowatts sur la plaque signalétique. Forcer le bateau peut entraîner une perte de contrôle de celui-ci et vous mettre en danger. Si votre bateau n'a pas de plaque signalétique, contactez votre vendeur ou votre constructeur du bateau

Lévier de vitesse/obturateur

Lévier de vitesse/obturateur est différent selon le modèle et configuration du moteur. Tous les systèmes de commande nécessitent un entretien périodique pour fonctionner en toute sécurité et sans faille. Des inspections régulières sont nécessaires, contactez votre vendeur.

RAPPEL

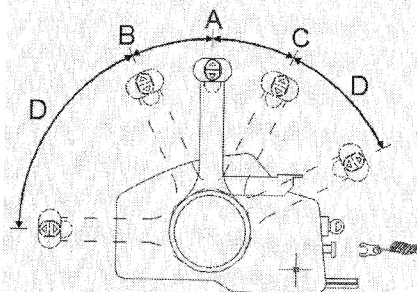
Tous les leviers de vitesse/obturateur sont équipés d'un interrupteur de sécurité pour empêcher le démarrage du moteur en marche.



RISQUE PILOTAGE Les gouvernails conservés de façon inappropriée sont dangereux. Avant l'utilisation du bateau, vérifier les gouvernails et effectuer une inspection visuelle des câbles, s'ils sont embouillés ou s'il y a des pièces desserrées ou manquantes. Un mauvais entretien peut provoquer un dysfonctionnement des gouvernails, et donc une perte de contrôle soudaine, ce qui à son tour entraînera des blessures graves et des dommages.

Levier simple (en surface)

Ce gouvernail avec levier simple à commander d'une seule main fonctionne à changer de vitesse et à accélérer.

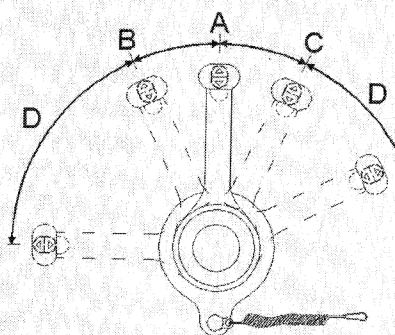


- A. Position neutre – interrupteur de sécurité permet de démarrer uniquement dans cette position.
- B. Position en avant – relâchez le bouton sous la poignée pour changer de position en avant (ou en arrière).
- C. Position en arrière – on ne peut pas actionner d'une position en avant vers la position en arrière et vice-versa.
- D. Position de l'obturateur – pousser vers l'avant ou tirer vers l'arrière augmente la vitesse du bateau.

Ne jamais tenter de changer de vitesse lorsque le moteur ne tourne pas.

Levier simple (caché)

Ce gouvernail simple à commander d'une seule main fonctionne comme levier à changer de vitesse et à accélérer.



- A. Position neutre – interrupteur de sécurité permet de démarrer uniquement dans cette position.
- B. Position en avant – relâchez le bouton sous la poignée pour changer de position en avant (ou en arrière).
- C. Position en arrière – on ne peut pas actionner d'une position en avant vers la position en arrière et vice-versa.
- D. Position de l'obturateur – pousser vers l'avant ou tirer vers l'arrière augmente la vitesse du bateau.

Ne jamais tenter de changer de vitesse lorsque le moteur ne tourne pas.

Afin de réchauffer le moteur, placez le levier de vitesses en position neutre A et démarrez le moteur.

PILOTAGE

Pour fonctionner « sans panne » et assurer la sécurité, tous les systèmes de pilotage nécessitent un entretien périodique. Des inspections régulières sont nécessaires, contactez votre vendeur. Si le bateau est équipé d'un dispositif de pilotage d'urgence, vous devez connaître son emplacement et son fonctionnement.

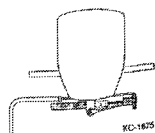
AVERTISSEMENT

RISQUE PILOTAGE

- Les gouvernails conservés de façon inappropriée sont dangereux.
- Le contrôle du bateau n'inclut pas l'auto-centrage. Pour assurer un contrôle total du bateau, toujours tenir fermement le gouvernail.

Pilotage mécanique

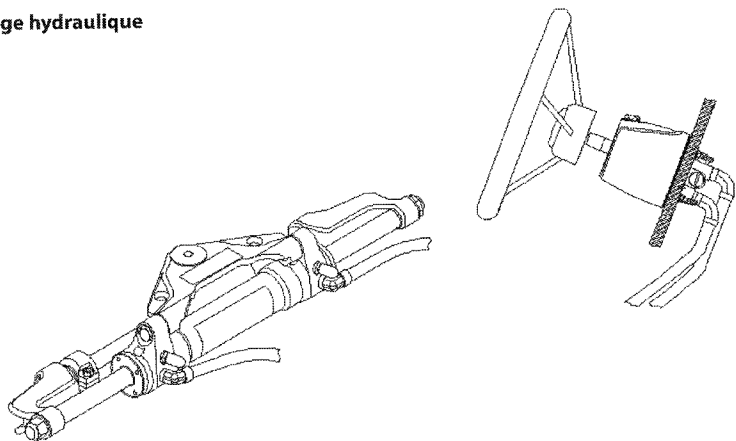
Dans les systèmes de pilotage mécanique, le gouvernail transmet le mouvement rotatif à la colonne de direction, celle-ci transmet le mouvement rotatif au mouvement linéaire de la drosse, ce qui fait en sorte que le moteur tourne à droite ou à gauche.



Pilotage assisté

Dans les systèmes de pilotage assisté, le gouvernail transmet le mouvement rotatif à la colonne de direction, celle-ci transmet le mouvement rotatif au mouvement linéaire qui pousse ou tire le tirant. Mouvement du tirant est détecté et un signal est envoyé à la pompe hydraulique qui fait fonctionner le cylindre hydraulique de support fixé au levier de commande du moteur.

Pilotage hydraulique



Le système hydraulique comporte une pompe montée directement sur le gouvernail avec deux câbles passant de la pompe au cylindre hydraulique. Lorsque la roue est tournée, elle fait bouger le cylindre hydraulique, qui est relié au bras de commande. Le réservoir, séparé ou intégré avec la pompe, comprend un fluide hydraulique supplémentaire.

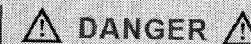
AVERTISSEMENT

RISQUE PILOTAGE Les gouvernails conservés de façon inappropriée sont dangereux. Maintenir le niveau de fluide hydraulique, utiliser le liquide approprié; contactez votre vendeur. Un mauvais entretien peut provoquer une perte de contrôle, ce qui à son tour entraînera des blessures graves ou la mort.

12.2 Vannes

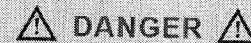
Votre bateau est équipé d'une vanne d'arrêt de carburant et peut être équipé de vannes d'arrêt d'eau douce et d'écoulement du pont. Les vannes sont utilisées dans le système de carburant de bateau, les appareils à combustible, systèmes d'eau et sanitaires.

Sous certaines conditions, l'essence ou autres carburants sont hautement inflammables et explosifs. Au moment de ravitaillement, ne pas fumer et tenir les flammes nues/étincelles à l'écart. Éviter d'endommager les câbles, connecteurs, ainsi que tout contact avec les parties chaudes. Ne pas conserver de carburant dans des réservoirs ou compartiments qui ne sont pas prévus à cet effet. Essuyer immédiatement tout déversement de carburant et laisser des chiffons sur la terre ferme conformément à la réglementation.



Bien connaître les dangers liés aux carburants et aux autres systèmes de combustion.

Les appareils à combustion ou à flamme nue (cuisinière, etc.) consomment l'oxygène dans la cabine, ce qui résulte en la présence des produits de combustion dans le bateau. Lors de l'utilisation des appareils la ventilation est nécessaire. Assurer une ventilation appropriée et le fonctionnement correct des appareils.

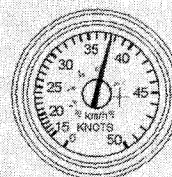
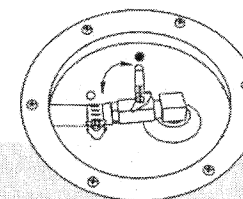


Vannes de combustible

Les vannes d'arrêt de carburant coupent l'alimentation du moteur en carburant. Nous recommandons que les vannes restent fermées pendant de longues périodes de stationnement ou de stockage. La vanne peut être montée sur la conduite de carburant.

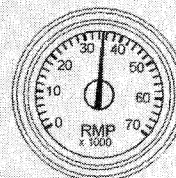
12.3 Dispositifs de surveillance

Votre bateau peut être équipé de dispositifs supplémentaires décrits dans ce chapitre. Les indicateurs s'allument à l'allumage moteur et aux feux de navigation allumés.



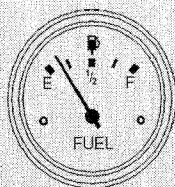
Indicateur de vitesse

Mesure la vitesse du bateau en kilomètres ou en nœuds. Pour les informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.



Tachymètre

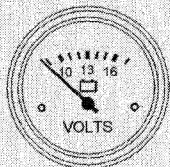
Mesure la vitesse de rotation de l'arbre du moteur en tours par minute. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.


Indicateur de niveau de carburant

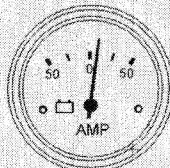
Mesure le niveau approximatif du carburant dans le réservoir à carburant. Comme sa précision varie en fonction de la position du bateau (assiette et bande), utiliser un tiers d'un réservoir à carburant plein pour partir, un tiers pour rentrer au port et un tiers en tant que réserve. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.

RAPPEL

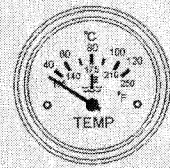
Ne pas utiliser la totalité du contenu du réservoir à carburant. Pour être en sécurité, il faut toujours avoir en réserve 20% de la capacité du réservoir à carburant.


Voltmètre

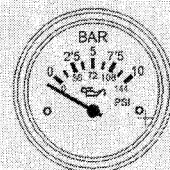
indique l'état de l'accumulateur de démarrage en volts courant continu. S'il indique le niveau inférieure à 11,5V, vérifier le système de charge et l'état de l'accumulateur. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur


Ampèremètre

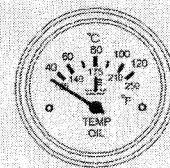
mesure le courant de charge dans un système électrique. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.


Température d'eau moteur

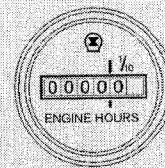
mesure la température du liquide de refroidissement moteur. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.


Pression d'huile moteur

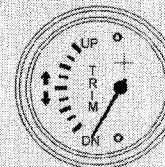
mesure la pression d'huile moteur. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.


Température de l'huile moteur

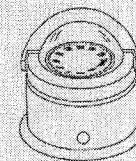
mesure la température de l'huile moteur. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.


Indicateur d'heures moteur en service

surveille la durée moteur en service avant la maintenance. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.


Assiette

indique l'emplacement du bateau et la position relative de la proue par rapport au plan horizontal. L'utiliser pour surveiller l'assiette du bateau. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.


Compass

Utiliser pour la navigation (indication du NORD magnétique). Pour des informations complètes, se référer aux principes de la navigation.

Sonde de profondeur

mesure la pression d'huile moteur. Pour des informations complètes sur la plage de fonctionnement, consulter le manuel du moteur.

12.4 Interrupteurs et indicateurs

Chaque circuit électrique du bateau est équipé d'interrupteurs des récepteurs et fusibles de surcharge. La tension nominale des récepteurs est de 12 V

Interrupteur Mise en marche
Dans votre bateau, il y a deux jeux de clés

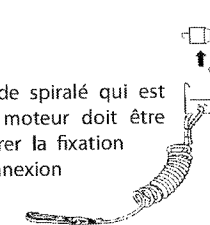
Tourner la clé entièrement dans le sens des aiguilles d'une montre tourne le moteur de démarrage. Lorsque le moteur démarre, relâcher la clé pour que l'interrupteur revienne à sa position initiale.


Interrupteur Stop

Arrêt du moteur d'urgence (voir photo ci-contre) coupe le moteur lorsque le conducteur du bateau s'éloigne du gouvernail, tombe accidentellement (perte d'équilibre) ou quand il est jeté par-dessus bord. En conduisant votre bateau, toujours attacher l'extrémité libre du dispositif à votre vêtement ou à une bande sur votre poignet

Interrupteur **Stop** est composé de :

interrupteur monté sur le panneau de démarrage, tendeur corde spiralé qui est connecté entre l'interrupteur Stop et la commande bateau. Si le moteur doit être coupé rapidement, tirer vigoureusement la corde spiralé pour libérer la fixation avec interrupteur - le moteur s'arrête. Pour redémarrer après déconnexion d'urgence, mettre l'extrémité du dispositif sur l'interrupteur.



RAPPEL

L'interrupteur d'arrêt ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. NE PAS l'utiliser lors de l'arrêt normal du moteur.

AVERTISSEMENT

RISQUE PILOTAGE Avant de démarrer le moteur, relier une extrémité du cordon spiralé de l'interrupteur d'arrêt du moteur à l'interrupteur sur le panneau de démarrage et l'autre extrémité – au pilote du bateau. Cela permettra d'éviter l'évasion du bateau si vous tombez à l'eau accidentellement.

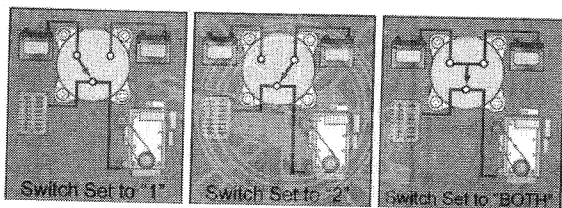
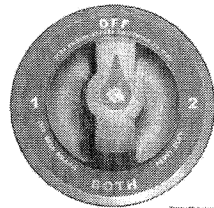
L'interrupteur d'arrêt ne peut être efficace que s'il est en bon état. Respectez les points suivants :

- Ne jamais retirer ou modifier l'interrupteur d'arrêt ou le cordon spiralé.
- Le cordon doit toujours être exempt de défauts pouvant altérer son action.

Vérifier TOUS LES MOIS le bon fonctionnement et veiller à ce que le cordon n'est pas effiloché ou endommagé. Lorsque le moteur est au marche à vide, tirer vigoureusement le cordon spiralé. Si le moteur ne s'arrête pas, contactez votre vendeur pour un remplacement immédiat de l'interrupteur.

Robinet de batterie

coupe l'alimentation de la batterie sur le bateau, hors pompe de cale automatique. La pompe de cale est en permanence sous tension. Si deux batteries, veillez à ce que le sélecteur batterie pour au moins une batterie soit en position d'ARRÊT. Le robinet batterie vous permet également d'arrêter la batterie pour protéger contre une mauvaise manipulation ou l'épuisement de la batterie. Mettre l'interrupteur en position ARRÊT lorsque le bateau n'est pas en cours d'utilisation. Veiller à ce que la batterie soit toujours en bon état. La batterie hors service entraînera l'immobilisation du bateau


Sélecteur batterie


Votre bateau peut être équipé d'un sélecteur de batterie. Celui-ci détache le bateau de batteries, sélectionne la « primaire », « secondaire » ou les deux batteries. Lors de l'utilisation du bateau, le commutateur doit être en position « MARCHE » (une seule batterie), ou non en position « MARCHE » pour les deux. Grâce à cela, une batterie sera en réserve, si jamais la seconde tombe en panne. En position « ARRÊT », le bateau sera isolé de batteries à l'exception de la pompe de cale automatique. Le sélecteur de batterie peut également relier les deux batteries si puissance plus importante est nécessaire pour démarrer. Mettez le commutateur en position ARRÊT lorsque le bateau n'est pas en cours d'utilisation.

RAPPEL

Le sélecteur batterie a pour but de garder une batterie en réserve. Si les deux batteries sont en MARCHE, l'une étant utilisée pour démarrer le moteur, et l'autre à faire fonctionner d'autres appareils, les deux seront déchargées. Dans ce cas, vous n'aurez pas de réserves et risquez d'avoir votre bateau immobilisé.

Feux de navigation

Votre bateau est équipé de feux de navigation : vert sur le côté gauche et rouge sur le côté droit. Le mât avec feu blanc (top) peut être placé sur le bord ou sur la vitre du pilote. Tous les feux de navigation sont contrôlés par des interrupteurs sur le panneau électrique.



Ne pas faire fonctionner le bateau entre le coucher et le lever du soleil sans feux de position. Les feux de position sont tenus d'indiquer la direction et la priorité de la route la nuit. Rappelez-vous que la navigation de nuit est admise sur toutes les eaux. Se référer à la réglementation en vigueur.

RAPPEL
Éclairage utilitaire

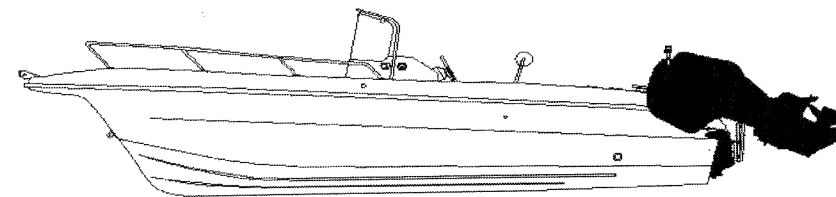
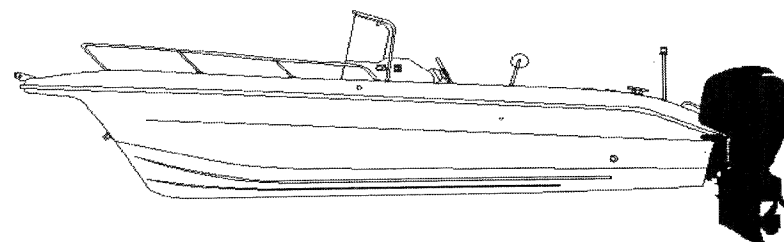
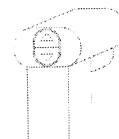
Les feux d'entrée et d'éclairage cockpit sont contrôlés par des commutateurs du panneau électrique ou directement sur le feu. Pour allumer les feux, l'interrupteur principal de courant continu doit être en position MARCHE.

Essuie-glace du pare-brise

Votre bateau peut être équipé d'un essuie-glace du pare-brise. Selon l'équipement, il peut être manuel ou électrique. Ne pas utiliser l'essuie-glace sur une vitre sèche. Essuie-glaces travaillant à sec peuvent provoquer des rayures sur la vitre.


Assiette du moteur

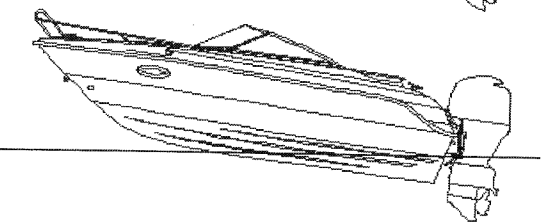
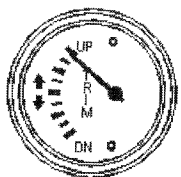
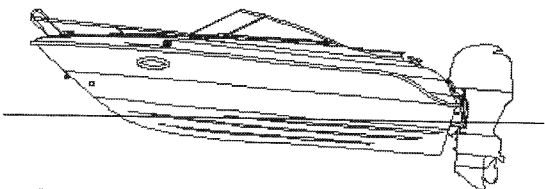
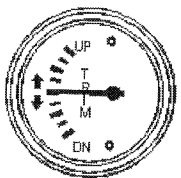
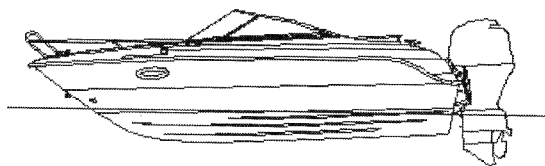
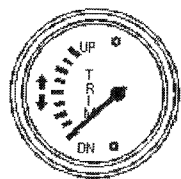
Ce commutateur est situé sur la manette commandant l'obturateur et active la fonction assiette/inclinaison. Appuyer et maintenir enfoncé le commutateur jusqu'à ce que le bateau atteigne l'angle souhaité. Utiliser ce commutateur avec l'indicateur assiette pour assurer une performance maximale sur l'eau. L'interrupteur d'inclinaison fait monter ou descendre le moteur.



L'interrupteur assiette fait monter ou descendre le moteur (appuyer respectivement le bouton haut/bas). La déviation maximale du moteur vers le haut est une position pour transporter le bateau. Avant de transporter le bateau, assurez-vous que le moteur est bien protégé. Demandez à votre vendeur de vous présenter cette position.

L'assiette moteur est également utilisée pour mettre encore plus efficacement votre bateau en glissement. Si vous voulez accélérer la vitesse de marche du bateau, assurez-vous que la profondeur à laquelle vous êtes actuellement est-elle suffisante et faites descendre le moteur. L'indicateur assiette indiquera la position « DN ». Accélérer jusqu'à ce que vous atteigniez la vitesse de glissement et pressez l'interrupteur en soulevant le moteur. L'indicateur assiette moteur montera en indiquant l'angle du moteur. Grâce à cet ajustement, vous obtiendrez une performance maximale sur l'eau.

Voir illustration ci-dessous.



Senseur de niveau de carburant

vous permet de vérifier la quantité de carburant dans le réservoir lorsque le bateau est en marche.

Pompe de cale

Le bateau est équipé d'une pompe de cale électrique automatique. Celle-ci est utilisée pour évacuer l'eau de l'intérieur à l'extérieur du bateau. Le bateau est protégé contre la pénétration de l'eau à bord, mais il peut arriver que l'eau pénètre le bateau (condensation, dégâts occasionnés à la structure du bateau, coffres entrouverts, etc). De même, les mauvaises conditions météorologiques, longues pluies, hautes vagues ou la tempête

peuvent entraîner une infiltration d'eau sous le pont. C'est pourquoi il est très important que la pompe de cale soit toujours opérationnelle. Vérifier avant le départ si l'accumulateur qui alimente la pompe est chargé. La pompe doit être maintenue propre ; vérifier régulièrement son état.

IMPORTANT. La pompe de cale doit être opérationnelle à la fois en cours de navigation qu'au moment de stationnement.

IMPORTANT. Ne pas utiliser de matériel inflammable pour nettoyer la pompe de cale.

Guindeau

Votre bateau peut être équipé d'un guindeau électrique. Utiliser l'ancre à la masse admise par la puissance du guindeau. L'épaisseur de la chaîne d'ancre doit être adaptée aux paramètres du guindeau.

IMPORTANT. Le guindeau doit être installé par un service spécialisé.

Signaux d'avertissement

Lorsque vous entendez l'alarme, vérifier les indicateurs et arrêter le moteur. L'alarme avertit d'une surchauffe du moteur et/ou de la quantité d'huile insuffisante. Certains modèles sont équipés d'une pré-alarme, qui se fait entendre au démarrage. Se référer au manuel moteur.

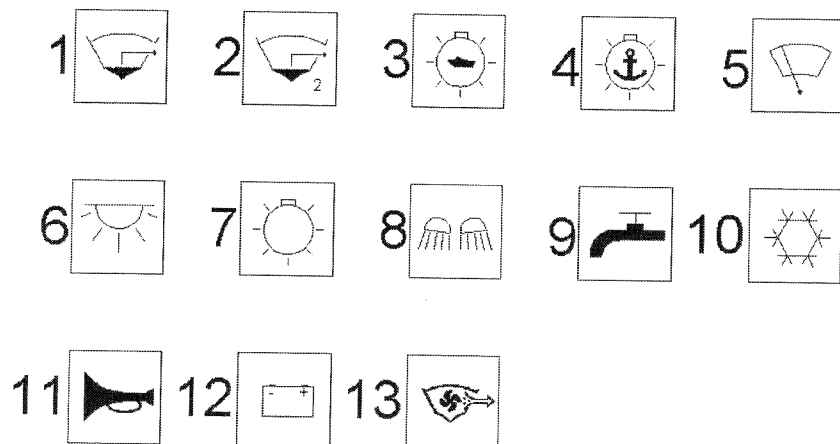
FUSIBLES ET DISJONCTEURS

Les circuits-électriques sont protégés contre les surcharges par des fusibles et des disjoncteurs. En cas de surcharge ou de court-circuit se produira la fusion d'un fusible ou le déclenchement d'un disjoncteur. Si le circuit est toujours surchargé dans des conditions normales d'exploitation, demandez immédiatement à votre vendeur de procéder à une inspection.

12.5 Systèmes électriques

Le bateau est équipé d'un système électrique 12 V (courant continu alimenté par un accumulateur). Ce système dispose d'un panneau électrique qui répartit l'alimentation aux divers récepteurs. Le système à courant continu alimente tous les circuits du bateau (éclairage, pompes, allumage, etc.)

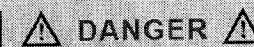
Les symboles des commutateurs suivants peuvent s'appliquer à votre bateau:



- 1 – pompe de cale
- 2 – pompe de cale auxiliaire
- 3 – feux de navigation (rouges + verts)
- 4 – feu à led (blanc)
- 5 – essuie-glace
- 6 – éclairage sol
- 7 – éclairage cabine (cabine, couchette, toilette)
- 8 – feux de toit extérieurs
- 9 – pompe à eau propre
- 10 – réfrigérateur
- 11 – signal acoustique
- 12 – prise de courant 12 V
- 13 – ventilateur de compartiment moteur

Votre bateau peut être alimenté par un courant alternatif depuis la rive. Cette alimentation exige de la prudence : utiliser uniquement les dispositifs d'alimentation bateau vérifiés.

Ne pas effectuer des travaux sur des circuits sous tension. Soyez prudent lorsque vous connectez ou déconnectez l'alimentation depuis la rive. Si connexion depuis la rive, éviter de nager à proximité du bateau.



ACCUMULATEUR

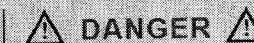
L'accumulateur sur le bateau doit être protégé contre tout déplacement, ses bornes doivent être maintenues couvertes. Les bornes doivent être maintenues propres et vérifiées périodiquement.



RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

L'électrolyte est un acide, manipulez l'appareil avec précaution. Si celui-ci entre en contact avec la peau ou toute autre partie du corps, rincer avec de l'eau et consulter un médecin.

Gardez les bornes propres, bien serrés et isolés pour éviter toute décharge en arc, court-circuit, explosion ou incendie. Lorsque vous connectez ou déconnectez l'accumulateur, procédez avec prudence. S'assurer que la fixation et la connexion sont sécurisées et les bornes ont des couvercles de protection. NE PAS charger l'accumulateur à bord et ne pas couvrir les conduites de ventilation de ses chambres.

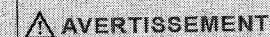


Un panneau central typique du courant continu se compose d'une série de commutateurs, récepteurs et fusibles du circuit d'alimentation. Les commutateurs ont deux fonctions. Ils permettent une activation/coupe du circuit et protègent le système contre la surcharge du circuit, s'il y a un court-circuit/surcharge. Ne jamais effectuer de modifications dans l'installation électrique. Contacter votre vendeur.



RISQUE D'ÉLECTROCUTION

Votre bateau est alimenté en basse tension de 12 V, sauf si vous êtes connecté à une source d'alimentation depuis la rive. La tension 230 V depuis la rive est dangereuse et peut provoquer un choc, une électrocution ou la mort.



12.6 Ravitaillement en carburant



DANGER

RISQUE D'INCENDIE, D'EXPLOSION ET DE FLAMME NUE

Sous certaines conditions, le carburant est extrêmement dangereux. Pendant le ravitaillement, respectez les règles suivantes :

- Arrêter le moteur avant de faire le plein.
- Ne pas fumer et s'assurer qu'il n'ait pas de flammes nues/étincelles à la distance de 15 m par rapport au point de ravitaillement.
- Fermer toutes les portes, fenêtres, trappes et ouvertures par lesquelles les vapeurs puissent pénétrer dans l'intérieur fermé du bateau.
- Ne pas trop remplir les réservoirs à carburant. Si la température du combustible est de 0° C ou moins, envisager la modification d'au moins 5% de la dilatation du carburant.

Une étincelle statique peut enflammer les vapeurs de carburant, entraînant des blessures graves et des dommages. Soyez très prudent en faisant le plein. Le bateau est équipé de l'installation de décharge d'électricité statique accumulée sur la surface. Le câble de l'installation est de couleur vert-jaune. Il relie le réservoir et l'arrivée carburant ainsi que le moteur.

Autres précautions:

- Ravitailler en carburant dans les endroits destinés à cet effet : docks à carburant, quais ou stations d'essence. Ces sites ont des dispositifs de sécurité, ce qui réduit la probabilité de décharges d'électricité statique
- Respectez TOUS les avertissements figurant sur le distributeur de carburant et à côté de lui. Maintenir le contact entre la pointe de sortie et le tube de remplissage, à tout moment, avant et après le remplissage pour éviter jaillissement électrostatique.
- NE PAS entrer dans le bateau lors du ravitaillement. Entrer et sortir peut créer de l'électricité statique qui peut enflammer les vapeurs dans le tube de remplissage.

Pendant le ravitaillement en carburant



DANGER

RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION !

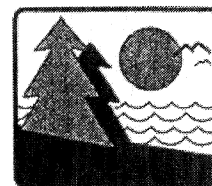
La fuite de carburant constitue un risque d'incendie et d'explosion:

- Au premier remplissage du réservoir à carburant, et après chaque ravitaillement ultérieur, vérifier si tout le système de carburant est étanche et n'a pas été endommagé.
- Les fuites ou les pièces endommagées doivent être réparées et les lieux - ventilés pour éliminer les vapeurs explosives.

- Refermez le couvercle du réservoir à carburant de façon sécurisée.
- Essayez tout déversement de carburant. Jeter le détergent sur la terre ferme en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Ouvrir toutes les portes, fenêtres, trappes et ouvertures pour ventiler les lieux. Avant de démarrer le moteur ou les appareils vérifier s'il y a des vapeurs de carburant.



ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX



En tant qu'utilisateur des eaux vous appréciez la beauté et la sérénité de la nature, vous êtes aussi responsable de la protection de l'environnement.

Ne jeter dans l'eau ce que vous n'auriez envie de manger ni de boire vous-même !

Se référer et suivre les réglementations locales concernant la vidange du contenu des réservoirs sanitaires de réserve et l'ordure.

DEVERSEMENT CARBURANT/HUILE

Les déversements du carburant et de l'huile dans les eaux polluent l'environnement et sont dangereux pour la faune et la flore. Ne jamais jeter de carburant ou de l'huile dans l'eau, ceci est interdit et peut être sanctionné d'une amende. Il existe deux types de déversements accidentels que l'on rencontre souvent :

- débordement du réservoir de carburant
- pompage eau de cale contaminée



RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION !

Les émanations de chiffons imbibés de carburant peuvent s'accumuler dans la sentine et être extrêmement dangereuses. Ne jamais stocker à bord les chiffons d'essuyage utilisés pour les déversements de carburant mais les jeter sur la terre ferme en conformité avec la réglementation en vigueur.

! DANGER !

12.7 Décharge et élimination des eaux usées et des déchets

Par déchets on comprend toutes sortes d'ordures, matériaux de recyclage, nourriture, bois, détergents, eaux usées et même des parties de poisson dans certaines zones aquatiques. Nous vous recommandons d'emporter avec vous tous les déchets et les jeter sur la terre ferme.

Si vous avez des installations sanitaires marines (toilette de mer) utilisé le système de pompage approuvé au port. Dans de nombreux endroits, il est interdit de déverser des eaux usées à la mer, même les déchets actifs (biologiques).

12.8 Bruit excessif

Par bruit on entend le bruit du moteur, de la radio, et même des cris. Sur certaines eaux, on a adopté les limitations du bruit. La musique ou une forte conversation sur l'eau peut s'entendre très loin, surtout la nuit. Consulter la réglementation en vigueur.

12.9 Sillage et eau rejetée

Attention aux zones d'INTERDICTION SILLAGE. Vous pouvez être tenu responsable des dommages causés par votre sillage ou l'eau rejetée. Avant d'entrer dans la zone d'INTERDICTION SILLAGE, relâchez le glissement et adaptez la vitesse de navigation la plus basse.

12.10 ÉMISSIONS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT

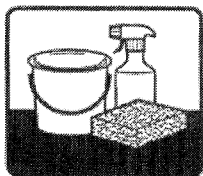
L'augmentation des émissions de gaz d'échappement (hydrocarbures), provoquent la pollution de l'eau et de l'air. Pour obtenir les meilleures performances, régler le moteur et avoir la coque du bateau propre. Pour plus d'informations, consultez votre vendeur et le manuel moteur.

12.11 PEINTURES

Si votre bateau navigue sur les eaux où les algues constituent un problème, l'utilisation des peintures antisalissure peut en réduire le nombre. Tenir compte des réglementations environnementales qui peuvent influencer sur votre choix de peinture. Pour de plus amples renseignements, contacter les autorités locales.

12.12 PRODUITS DE NETTOYAGE

Les produits de nettoyage ménagers doivent être utilisés avec économie et ne doivent pas être jetés dans l'eau. Ne jamais mélanger des nettoyants et assurer une bonne ventilation des intérieurs. NE PAS utiliser de produits contenant des phosphates, du chlore, des solvants, des produits qui ne sont pas sensibles à la biodégradation ou des produits pétroliers. Les produits de nettoyage à base d'agrumes sont excellents aux fins marines et pour l'environnement. Pour de plus amples informations, voir ENTRETIEN.



ENTRETIEN

RENETTOYAGES ET TISSU D'AMEUBLEMENT

Des déversements et des taches sont à enlever immédiatement. Plus la tache persiste, plus elle est difficile à détacher.

12.13 Corrosion causée par l'eau salée

Le bateau doit être entièrement rincé à l'eau douce immédiatement après l'utilisation sur l'eau de mer. Les ferrures de votre bateau sont faites de l'acier haute qualité résistant aux acides. Toutefois, cela ne protège pas complètement contre l'oxydation. Si le bateau est utilisé principalement sur les eaux marines, appliquer un inhibiteur de corrosion à toutes les ferrures.

NETTOYAGE

Le nettoyage routinier et périodique maintiendra la surface du bateau dans le meilleur état possible. Les produits contre la moisissure sont disponibles chez votre vendeur. Les bateaux stationnant à l'extérieur dégradent peu à peu en raison de l'exposition au soleil, l'eau, le sel, la poussière et les produits chimiques dans l'air.



Lors du lavage prendre des précautions, la mousse peut être très glissante. Ne pas utiliser de cire pour les parties texturées et fréquemment utilisées du revêtement, du bord pont ou de la partie supérieure du pavois.

ATTENTION!

Pour nettoyer votre bateau, utiliser de l'eau douce. Ne pas utiliser de produits abrasifs, de l'ammoniaque ou du chlore, cela peut endommager la surface de gelcoat. Dans des conditions extrêmes, on peut utiliser des nettoyants spéciaux pour éliminer les lichens marins tels que les algues ; contactez votre vendeur.

12.14 Entretien du fond et protection contre l'osmose

Tout sédiment de la flore marine crée une résistance et affecte les performances du bateau. Pour nettoyer le fond, ne jamais utiliser de brosses métalliques ou fils à broser. Les égratignures mineures peuvent accumuler la saleté et les algues et endommager le gelcoat. Les égratignures de la surface du gelcoat peuvent causer osmose.

Le cloquage de la surface gelcoat (cloquage osmotique) se fait naturellement. Les cloques peuvent être présentes sur toute surface du gelcoat immergée dans de l'eau pendant une certaine période de temps.

La meilleure méthode de prévention contre le cloquage est de réduire le temps de présence du bateau sur l'eau. De plus, une couche de peinture antisalissure réduit le risque d'osmose.

Un lavage régulier avec un détergent doux ou de l'eau chaude ou avec un détergent vinyle véhicule est suffisant pour maintenir les revêtements en vinyle en bon état. Empêcher toute humidité sur le tissu d'ameublement et le sécher soigneusement après lavage pour éviter les moisissures.

Certains produits de nettoyage automobile, produits domestiques et industriels peuvent causer des dommages et la décoloration. Utiliser avec prudence tout solvant, liquide de nettoyage chimique ou des produits contenant des colorants.

RAPPEL

Le constructeur recommande l'application de la peinture anti-osmose sur la coque en dessous de la ligne de flottaison pour la protéger contre l'osmose.

RAPPEL

UTILISATION DE LA PEINTURE ANTISALISSURE

Avant de choisir votre peinture en parler en détail avec votre vendeur pour trouver le produit le mieux adapté à votre lieu de navigation. De nombreux facteurs locaux peuvent influencer le choix de la peinture.


AVERTISSEMENT
RISQUE D'EXPLOSION/INCENDIE

Les nettoyeurs et les composants de la peinture peuvent être inflammables, explosifs ou dangereux en cas d'inhalation. Assurer une ventilation suffisante et des vêtements de protection adéquats : gants, lunettes de protection, masque respiratoire, etc.

RAPPEL

- Vérifier la réglementation environnementale avant peinture
- Voir les spécifications peintures et instructions avant utilisation

Avant de peindre la coque, consulter la réglementation environnementale en vigueur auprès des autorités locales. Assurer la conformité avec les instructions du constructeur.

12.15 Éléments en bois et rembourrés

Votre bateau peut être équipé de composants en bois. Le pont en teck est exposé au soleil et à l'eau salée. Après lavage à l'eau douce et séchage, traiter le bois avec de l'huile spéciale. NB. Un entretien continu prolonge considérablement la durée de l'état esthétique de votre bateau. Pour plus d'informations, contactez votre vendeur.

Les déversements et les taches sur les tissus d'ameublement sont à enlever immédiatement. Plus la tache persiste, plus elle est difficile à détacher. Lors de stationnement, utilisez une bâche de protection contre les UV et la pluie. Laisser des tissus d'ameublement extérieurs non protégés du soleil et de l'eau peut provoquer leur destruction rapide.

RAPPEL

Ne pas verser de l'huile ou des nettoyeurs dans l'eau. Voir APECTS ENVIRONNEMENTAUX.

12.16 Plexiglas

Le plexiglas sur les carénages se raye facilement. Lors du nettoyage, utiliser toujours de l'eau propre et tiède et essuyer avec un chiffon doux, non rugueux et non pelucheux.

12.17 Acier inoxydable

L'acier inoxydable n'est pas entièrement résistant à la corrosion. Garder les ferrures en acier inoxydable dans les meilleures conditions:

- Toutes les ferrures en acier inoxydable sont à laver fréquemment avec de l'eau douce. Pour ce faire, n'utilisez jamais de produits abrasifs: laine d'acier, acides ou agents de blanchiment.
- Enlever les taches de corrosion dès que possible, en utilisant un polissage chrome ou laiton. Dans le cas contraire, les piqûres peuvent se produire, qui resteront à la surface de l'acier inoxydable.
- Pour protéger les ferrures en acier inoxydable utiliser de la cire voiture de haute qualité.

Effectuer des inspections périodiques du bateau pour voir si les éléments suivants sont-ils serrés et ajustés: vis, pinces et accessoires.

12.18 Toilette

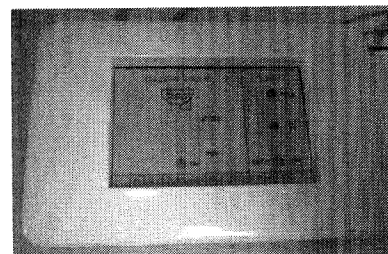
En ce qui concerne l'information sur l'entretien et la maintenance, voir manuel du fabricant de WC. Ne pas permettre à vos invités d'y jeter des chiffons, des serviettes hygiéniques ou des objets durs et solides. Si votre bateau est équipé d'une toilette fournie avec de différents produits chimiques pour contrôler les odeurs et la décomposition de matières solides, demandez conseil à votre vendeur pour savoir ce qu'il faut appliquer. Après avoir vidé le réservoir de réserve, le remplir avec de l'eau douce et, dans un lieu autorisé, le pomper pour rincer.

Les produits chimiques pour l'utilisation et le nettoyage des toilettes doivent être appropriés. Vider le réservoir avant stockage et de longues périodes d'inactivité. Décharge des eaux usées doit se faire dans les lieux approuvés et satisfaire à la réglementation locale relative à la décharge des produits chimiques des eaux usées.

RAPPEL
Gestion du système sanitaire:

Votre bateau est accompagné du mode d'emploi fourni par le fabricant.

À côté des toilettes, sur le mur on a installé le panneau de gestion des toilettes.



Avant d'utiliser les toilettes, ouvrir la vanne, qui est situé dans une armoire au WC – prise d'eau pour rincer. Pour la chasse d'eau, appuyez sur la touche « AFTER USE ». Sur le panneau se trouve l'indicateur de niveau actuel du réservoir. Lorsque le voyant rouge s'allume, cela signifie que le réservoir est plein. Il faut le vider.

Depuis la toilette, les impuretés tombent dans le réservoir à eaux noires. Sa capacité est donnée au début de ce livre, avec les caractéristiques de votre

bateau. L'exploitant décide de façon de vider le réservoir (se référer aux conditions environnementales locales).

Il y a deux possibilités pour vider le réservoir : directement dans la mer, ou en connectant un aspirateur (tuyau + filetage) et déplacer son contenu dans le « WASTE ».

Dans le casier situé dans la poupe, on a installé une pompe pour vidanger le réservoir. Pour l'activer, utilisez le bouton « WC FLUSH » – voir photo ci-dessous.

Si vous décidez de vider directement dans la mer, ouvrir la vanne, qui se trouve dans le casier situé dans la poupe. Le casier droit est en outre équipé d'une poignée. Mettez-la dans la position souhaitée: « SEA ». Maintenez le bouton « WC FLUSH ». Le réservoir est vidé.

Si vous décidez de connecter un aspirateur (tuyau + filetage) assurez-vous que celui-là est correctement installé. Le casier droit est en outre équipé d'une poignée. Mettez-la dans la position souhaitée: « DECK ». Maintenez le bouton « WC FLUSH ». Le réservoir est vidé.

Si vous n'utilisez pas la toilette, enfermez les vannes.

Il y a beaucoup de terminaux avec permission de pompage des réservoirs de réserve.

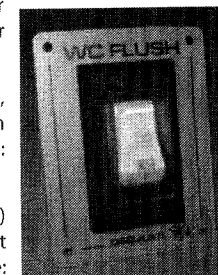
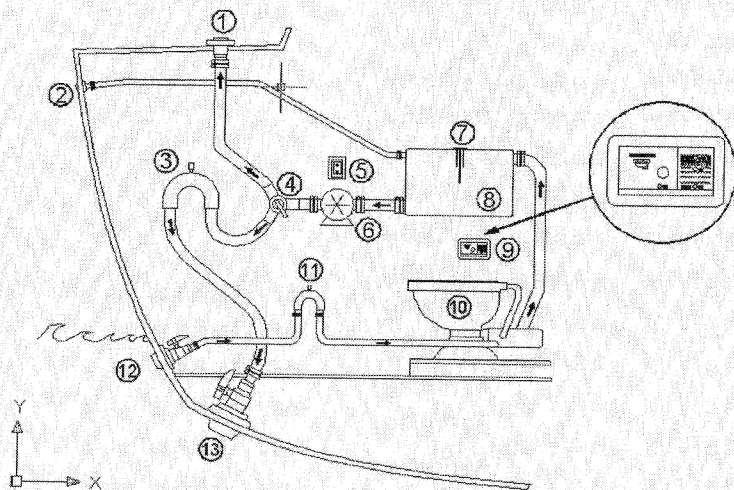


SCHÉMA FONCTIONNEL DE LA TOILETTE ÉLECTRIQUE AVEC RÉSERVOIR


1. bouchon succion eaux noires (WASTE)
2. ventouse
3. siphon
4. vanne à trois voies (direction pompage des eaux noires)
5. interrupteur pompe de vidange du réservoir
6. pompe de vidange du réservoir à eaux noires
7. senseur de niveau de liquide dans le réservoir
8. réservoir à eaux noires
9. panneau de commande avec indicateur
10. toilette
11. siphon
12. prise d'eau extérieure avec vanne
13. décharge eaux noires avec vanne

12.19 Corrosion galvanique

Les moteurs pour bateaux naviguant sur les eaux salées, polluées doivent être équipés d'anodes de zinc pour éviter d'endommager les pièces métalliques en contact avec de l'eau. Le zinc est, par sa nature, aut destructrice. L'anode est lentement érodée par l'action électrolytique et nécessite un contrôle périodique de niveau de sa détérioration (usure). Si le zinc démontre une érosion extrême, il doit être remplacé pour continuer à protéger ; sinon, peuvent se produire des dommages des autres pièces métalliques. La plupart des moteurs est pourvu d'une ou plusieurs anodes de zinc, qui doit être vérifiée régulièrement. Pour plus d'informations, consultez le manuel moteur

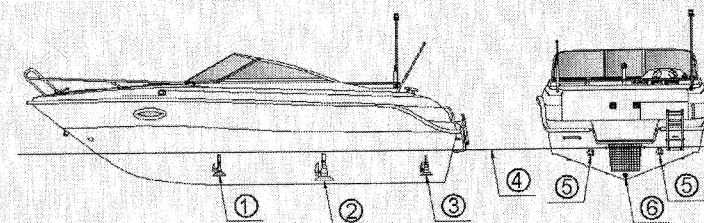
RAPPEL

Ne jamais peindre ou recouvrir l'anode ou la cathode de zinc de quelque substance que ce soit. Une fois recouvertes, elles n'offrent aucune protection contre la corrosion galvanique. Si les anodes sont usées à 50% ou plus, remplacez-les.

12.20 Orifices se trouvant au-dessous de la ligne d'eau

Au-dessous de la ligne d'eau il y a des passages dans la coque. Ils sont destinés au service des installations pouvant se trouver dans votre bateau.

Si vous quittez le bateau, n'oubliez jamais de fermer les valves du système sanitaire et du bac à poissons.



1. prise d'eau brute pour toilettes avec valve
2. vidange de eaux noires avec valve
3. prise d'eau brute pour le bac à poissons avec valve
4. ligne d'eau
5. évacuation d'eau du cockpit
6. bouchon de vidange d'eau du puisard

12.21 Dalot de bord dans le système d'évacuation sous la ligne d'eau muni d'une vanne à boisseau sphérique

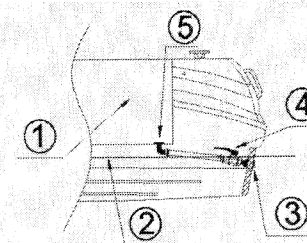
Concerne les bateaux suivants :

Pacific Craft 500 Open
 Pacific Craft 580 Day Cruiser
 Pacific Craft 660 Adventure
 Pacific Craft 690 Day Cruiser

Votre bateau est équipé d'un dalot de bord muni d'une vanne à boisseau sphérique à poissons.

La fermeture de la vanne pendant un certain temps peut entraîner des inondations du cockpit. L'eau accumulée sous la pluie ne pourra pas être évacuée. Cela peut causer des inondations et par conséquent, le naufrage du bateau. Pendant l'exploitation du bateau assurez-vous que la vanne à boisseau sphérique du système d'évacuation est ouverte.

AVERTISSEMENT



1. cockpit
2. ligne d'eau
3. dalot de bord
4. vanne à boisseau sphérique
5. évacuation d'eau du cockpit

13. RÉPARATION, RÉOLUTION DES PROBLÈMES, REMPLACEMENT DES PIÈCES ET ENTRETIEN

Ne pas effectuer de réparations, si vous n'avez pas les qualifications requises et ne disposez pas de compétences nécessaires autorisées ainsi que de pièces de rechange certifiées.

MATÉRIAUX ET COMPOSANTS

Ce bateau, conçu pour assurer la sécurité dans l'environnement marin difficile, a été testé et certifié conforme aux normes de sécurité applicables. Vu une possible non-conformité à la conception du bateau, il n'est pas recommandé pour le propriétaire d'installer l'équipement accessoire ou de modifier la construction d'origine.

Votre vendeur est habilité à effectuer des réparations, installation ou modification d'accessoires, qui n'affecte pas l'intégrité structurale ni les conditions de garantie.

ENTREPOSAGE D'HIVER

Stockage ou entreposage pendant l'hiver nécessite une préparation spéciale pour éviter d'endommager le bateau. Sans préparation adéquate, l'entreposage peut provoquer la corrosion des pièces métalliques, des moisissures ou des dommages aux moquettes et tissus d'ameublement ou des dommages causés par le gel de l'eau à l'intérieur des composants et des tuyaux. Les dommages causés par un mauvais entreposage de bateaux ne sont pas couverts par la garantie.

INSPECTION

Avant le lancement, effectuer une inspection visuelle de tous les ferrures, bornes électriques, vérifier si tous les tuyaux, réservoirs, parties passent à travers la coque et d'étanchéité, effilochage ou d'autres dommages. L'inspection doit être effectuée au début de chaque saison et périodiquement au cours de la saison. Avant chaque départ du bateau, assurez-vous que celui-ci est prêt à stationner. Demandez les informations à votre vendeur. Pour les conditions d'hivernage du moteur, se référer au manuel moteur.

14. SLIP

Afin de protéger le bateau contre les frottements utilisés des défenses entre la coque et le rivage. Si le bateau doit être retiré de l'eau sans remorque suivre les instructions suivantes :

ne jamais fixer les cordes soulevantes à des taquets, à des dispositifs de fixation des skis ou à une barre d'appui.

ceintures soulevantes doivent être protégés pour éviter d'endommager le bateau. Ils doivent être conduits au-dessous du fond du bateau.

en utilisant les élingues, utiliser ceux de type ceinture d'au moins 130 mm de large.

élingues ne doivent pas toucher l'équipement sous-marin tel que l'arbre porte-hélice.

avec les élingues, utiliser des entretoises pour éviter la pression sur le côté du bateau.

garder la proue légèrement plus haut par rapport à la poupe pour éviter d'endommager le moteur.

faire appel à un service slip spécialisé dans le port.

CHÈRE CLIENTE, CHER CLIENT,

Nous vous remercions d'avoir acquis ce bateau. Le constructeur a fait tous les efforts pour s'assurer que le bateau soit exempt de tout défaut et vous garantir la satisfaction d'utiliser votre bateau pendant de nombreuses années.

La durée de garantie est de 2 ans, à compter de la date de la première vente du nouveau produit, pour les pièces en stratifié polyester-verre produites par Sea Life. La carte de garantie est valable si elle est faite sur le formulaire original et contient les informations suivantes : nom du produit, modèle, numéro de série CIN, date de la vente, cachet et signature du vendeur. Toute rature ou modification de la carte de garantie entraîne son annulation.

CONDITIONS DE GARANTIE SEA LIFE

1. Les bateaux vendus par xxx ne sont couverts par la garantie que dans la mesure où l'on a reconnu les défauts de matériaux, de construction ou de montage, dans les limites des conditions des garanties de Sea Life.
2. L'activation et la validité de la garantie est liée à l'envoi à Sea Life de la fiche de garantie dans les 15 jours suivant l'acquisition du bateau. Dans le cas contraire, la garantie sera considérée comme nulle et non avenue.
3. La carte de garantie est fournie en 1 exemplaire/1 bateau. Ne pas présenter la garantie, ou son absence en général, annulent celle-ci. Conserver votre carte de garantie et la présenter à chaque réparation qui se fera dans son cadre.
4. Cette garantie ne couvre que le premier acquéreur individuel et ne peut être cédée aux propriétaires subséquents.
5. La responsabilité du vendeur ne s'applique pas aux dommages causés lors de l'exploitation du bateau, si celle-ci n'a pas été conforme au présent manuel. Ceci s'applique même si des défauts ont été constatés. La validité de la garantie dépend du suivi strict des recommandations pour l'utilisation du produit.
6. Pour le temps nécessaire à la réparation du bateau, l'acquéreur ne peut pas prétendre à une quelconque indemnisation ou à un bateau de remplacement.

CONDITION GÉNÉRALES DE GARANTIE PACIFIC CRAFT

- La durée de garantie Pacific Craft: 24 mois.
- La garantie couvre les bateaux situés en Europe.
- Les limitations de la garantie : la présente garantie ne s'applique que suite à un examen effectué par un technicien du chantier naval Sea Life ou Pacific Craft ou d'un vendeur agréé et après constatation que les problèmes existant sont dus à des défauts de matériaux, de fabrication ou d'assemblage.
- Application de la garantie : dans le cadre de la garantie, votre bateau sera amené à l'état dans lequel il se trouvait au moment de la panne. Si les travaux de réparation sont effectués par le personnel agréé par le chantier naval Sea Life ou la société Pacific Craft, elle est l'objet d'une réparation, livraison gratuite de matériaux à rechanger et à travailler.

Le remboursement pour remorquage portuaire, lancement, retrait d'eau, frais de déplacement des techniciens, nettoyage et transport du bateau au lieu de réparation, de la préparation et du stockage du bateau jusqu'à la date de sa réparation ne seront pas acceptés.

Perte de la garantie: la garantie Pacific Craft ne s'applique pas aux bateaux:

1. qui n'ont pas été entretenus et révisés périodiquement
2. qui ont subi des modifications ou des changements par rapport à leur état d'origine
3. dont les moteurs, installés par le propriétaire, dépassent la puissance recommandée par le chantier naval Sea Life
4. si la charge et le nombre de personnes à bord dépasse le poids maximum autorisé par le CE
5. qui ont été endommagés ou réparés par le personnel non-autorisé par le chantier naval Sea Life ou la société Pacific Craft
6. qui ont été utilisés aux fins autres que prévus ou de façons autres que celles recommandées par le chantier naval Sea Life ou la société Pacific Craft
7. qui ont été ou sont utilisés à des fins commerciaux (location) ou sportifs (préparation comprise)
8. si exploitation dans des conditions atmosphériques dépassant les normes en vigueur, admises par le CE pour une catégorie de conception donnée
9. à chaque fois que les dommages ont été causés par erreur du pilote ou d'un tiers.
10. la garantie ne couvre pas l'équipement qui n'a pas été installé par le constructeur.

EXCLUSIONS

1. la garantie reste valable si au cours de l'année ont lieu deux révisions périodiques effectuées par le réseau Pacific Craft, enregistrées dans la carte de garantie
2. les pièces ajustables et usables ne sont pas couvertes par la garantie
3. les bateaux qui ont heurté un obstacle ne sont pas couverts par la garantie
4. les pièces endommagées ou perdues pendant le transport par voie terrestre ne sont pas couvertes par la garantie
5. le chantier naval Sea Life est seul compétent à décider d'une reconnaissance de la garantie et d'un éventuel remplacement du bateau.

FICHE DE GARANTIE

à envoyer au chantier naval Sea Life

Modèle:

Numéro d'identification CIN:

P	L	S	L	F										
---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom:

Adresse:

Téléphone:

Établi le:

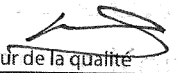
*Cachet et signature
du vendeur:*

Signature du client:

PAGE RÉVISIONS PÉRIODIQUES:

2015 -05- 19

Sea Life Contrôleur de la qualité



No. révision	Date révision signature	Remarques
1		
2		
3		
4		

ANNOTER

Area with horizontal dotted lines for annotations.

ANNOTER

A series of horizontal dotted lines for writing notes.